

Fonds Commun de Placement Général

## RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2025

**CACEIS BANK**  
12 place des États-Unis  
F-CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Dépositaire



**MONTPENSIER ARBEVEL**  
58, avenue Marceau  
F-75008 Paris

Société de Gestion

# GLOBAL ONSHORING & SOVEREIGNTY

## SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	30
4. Certification du Commissaire aux Comptes	36
5. Comptes de l'exercice	40
6. Annexe(s)	73
Caractéristiques de l'OPC	74
Information SFDR	80

## 1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

- Rapprochement entre Montpensier Finance et Financière Arbevel qui ont fusionné pour devenir Montpensier Arbevel, le 31 janvier 2025.
- Changement de dénomination du fonds, Global Onshoring & Sovereignty (ancienne dénomination M Global Onshoring) : 12 mai 2025
- A compter du 17 octobre 2025, la prise en compte de critères extra-financiers relève d'une communication réduite, en remplacement d'une communication centrale, sans modification de la classification SFDR du fonds, qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'Article 8. Le minimum d'investissements durables dans le fonds demeure inchangé à 30% de l'actif net. En revanche, le fonds applique dorénavant une « autre approche ». Ainsi, le Fonds s'engage à obtenir une note ESG en moyenne pondérée du portefeuille supérieure ou égale à A, sur une échelle allant de CCC à AAA. Préalablement, le Fonds appliquait une approche en « sélectivité » de prise en compte de critères extra-financiers.
- A compter du 17 octobre 2025, l'analyse de la contribution à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse MIA (Montpensier Arbevel Impact Assessment), mettant en œuvre une approche best-in-universe.
- A compter de la VL datée du 31 décembre 2025, modification de l'heure limite de réception des ordres de souscriptions / rachats qui est désormais portée à 11h30, au lieu de 11h, auprès du dépositaire. Cet horaire ne tient pas compte de l'éventuel délai spécifique convenu avec l'établissement financier du porteur.

### CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

- N/A

## 2. RAPPORT DE GESTION

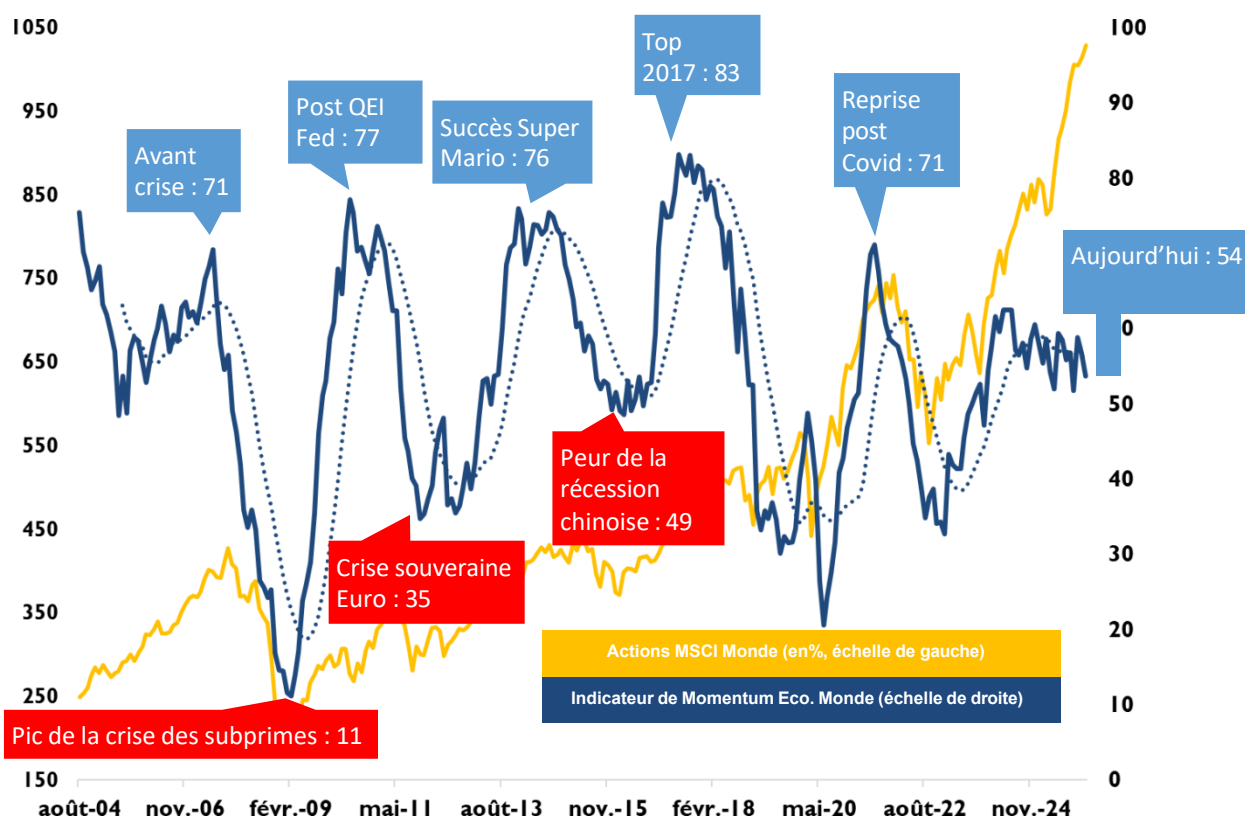
### ENVIRONNEMENT ET MARCHES FINANCIERS

#### Croissance mondiale

Après l'incertitude sur le niveau final, la structure et surtout l'impact des droits de douane massifs voulus par Trump, le second semestre a été marqué par les doutes sur la vigueur de la consommation aux Etats-Unis, les interrogations autour de l'engouement généré par l'intelligence artificielle et la possibilité pour la Chine de sortir enfin de l'atonie de sa demande intérieure.

Dans ce contexte, l'activité mondiale résiste avec des élans divers en fonction des zones géographiques. L'Europe, soutenue par l'Espagne, fait preuve d'une surprenante résistance en dépit du marasme politique français et espère le déblocage rapide en 2026 du plan de relance allemand. De l'autre côté de l'Atlantique, l'optimisme du consommateur américain faiblit dans les enquêtes d'opinion mais reste visible dans les ventes au détail. Malgré l'espoir déçu d'une relance puissante en Chine, cette résistance globale a permis au Momentum Economique Mondial de rester au-dessus du seuil d'expansion.

*Le momentum économique monde reste en territoire positif*



L'indicateur de momentum économique prend en compte les dernières publications du chômage, des ventes de détail, de la balance commerciale, de l'indicateur avancé du PIB, de la confiance du consommateur, du PMI, de la confiance économique et de la production industrielle.



Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 9 Janvier 2026

La question centrale dans les prochains mois sera l'articulation entre les premiers impacts concrets des outils d'Intelligence artificielle dans les entreprises du monde entier, avec l'augmentation de la productivité en ligne de mire, et la possibilité pour l'emploi et donc la consommation de continuer à soutenir la demande.

Après un premier semestre riche en événements géopolitiques, du Moyen Orient à l'Ukraine, le barycentre des tensions mondiales a basculé en fin d'année vers l'Asie et la mer de Chine où le triangle Chine-Japon-Corée se positionne autour du complexe et très stratégique dossier de Taïwan. Jusqu'ici, ces éléments n'ont eu qu'un impact marginal sur le tissu économique mondial.

Dans ce contexte, l'absence d'accélération économique globale et la bonne tenue de la production ont permis aux prix de l'énergie de rester sous pression, voire de poursuivre leur effritement du premier semestre ce qui a consolidé la confiance des milieux économiques dans la baisse des pressions inflationnistes en Europe comme aux Etats-Unis. Cependant, l'impact et la diffusion de la hausse des droits de douane demeurent encore incertains, et la perspective d'un retour durable au seuil des 2% de progression des prix n'est pas garantie.

Confrontées à de multiples incertitudes, [les banques centrales mondiales ont opté pour la détente graduelle de leur politique monétaire, à l'exemple de la Fed](#). Certaines, comme le Japon ou encore La BCE n'a cependant pas suivi ce mouvement, l'institution de Francfort préférant notamment rester prudente face à un paysage inflationniste difficile à décrypter.

## Economie Américaine

Aux États-Unis, le très long « shutdown » de l'automne a fortement perturbé la production des données économiques et voile la lisibilité des grandes tendances de l'activité sur le dernier trimestre. Les statistiques de croissance, lacunaires, sont encourageantes mais, dans l'attente de plus de clarté, les craintes de récession n'ont pas totalement disparu.

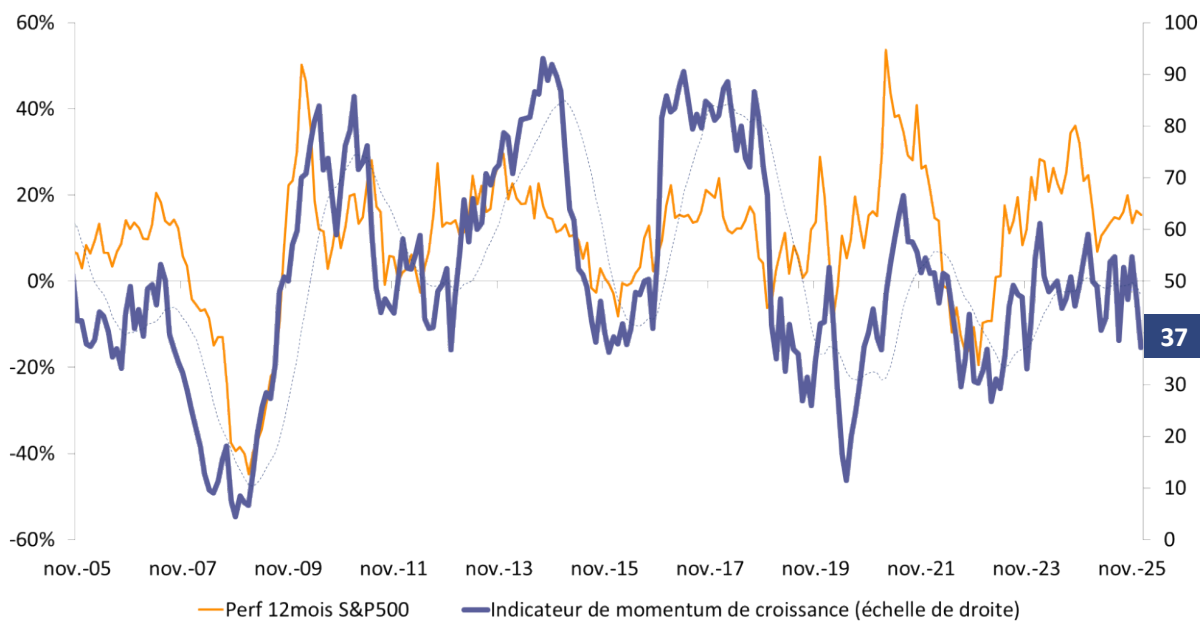
L'emploi résiste toujours même si la normalisation est désormais achevée. Les profonds changements engagés par l'administration Trump sur la politique migratoire et l'impact probable de la diffusion de l'Intelligence Artificielle dans les entreprises ont conduit à un équilibre fragile, les faibles créations nettes d'emplois suffisant pour l'instant à stabiliser le taux de chômage. Le maintien de cette ligne de crête et son impact sur la consommation sera une des questions fondamentales de 2026.

Du côté des entreprises, la technologie est le moteur majeur de la croissance. Au point que certains commencent à surveiller la possibilité d'un accident financier compte tenu des montants massifs investis.

Le reste de l'industrie manufacturière hésite précisément devant la possibilité d'une demande intérieure finale insuffisante en cas de dégradation trop prononcée du marché de l'emploi et dans un contexte de faible croissance mondiale qui ne pourrait compenser une baisse prononcée aux Etats-Unis.

Les services résistent toujours même si la pression sur le tourisme pèse dans certains Etats. Reste la possibilité que les allègements d'impôts prévus dans la « Grande et Belle Loi » de Trump et effectifs en 2026 puissent alimenter les scénarios optimistes des investisseurs pour les mois à venir. Cependant, le manque de visibilité et la dépendance aux scénarios de diffusion et d'impact de l'Intelligence Artificielle, demeurent les caractéristiques principales de l'environnement économique et financier américain.

### *Le Momentum Economique Américain est hésitant*



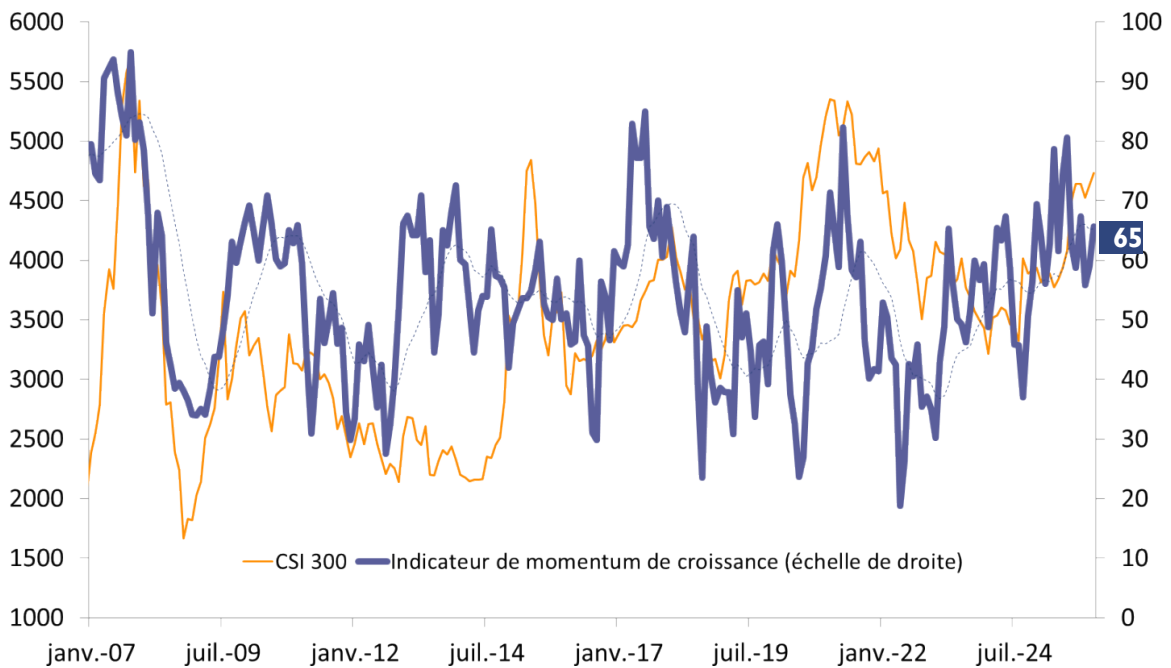
Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 12 Janvier 2026

## Economie chinoise

La Chine, toujours affectée par des capacités de production largement excédentaires qui exercent une forte pression sur la rentabilité du secteur privé, maintient une **dynamique économique positive**, mais ne présente pas de signaux clairs d'accélération, compte tenu de l'atonie persistante de sa demande intérieure et du manque de confiance dans le secteur immobilier, même si la phase aiguë de la crise est bel et bien dépassée.

Au sein du tissu économique, la priorité des autorités demeure de renforcer les piliers de la souveraineté du pays, depuis les matières premières jusqu'à la technologie, ce dernier secteur étant particulièrement stratégique et l'objet de toutes les attentions de Pékin.

### *Le Momentum économique est relativement élevé en Chine*



L'**indicateur de momentum économique** prend en compte les dernières publications du chômage, des ventes de détail, de la balance commerciale, de l'indicateur avancé du PIB, de la confiance du consommateur, du PMI, de la confiance économique et de la production industrielle.

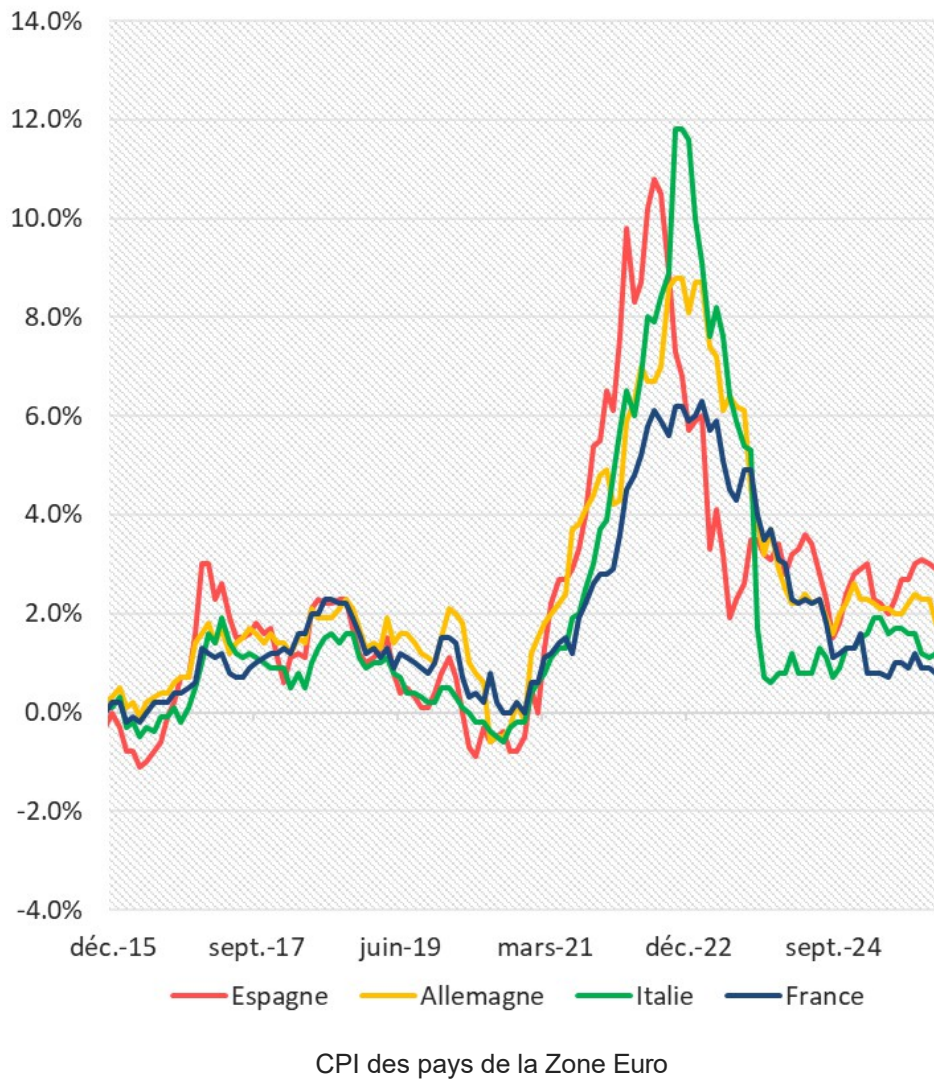


Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 19 Janvier 2026

## Economie Européenne Inflation

L'activité en Europe résiste mais demeure globalement fragmentée et sans grand élan. L'espoir d'un retour de flamme réside dans la concrétisation rapide dès début 2026 du plan de relance massif de Friedrich Merz en Allemagne mais il ne sera pas suffisant pour relancer la dynamique inflationniste. A quasiment 2% - voire bien en dessous dans le cas de la France – la progression annualisée des prix est de retour sur la cible de la BCE et la tendance est clairement à un ralentissement. Pourtant, la BCE peine à prendre la mesure de la situation et du besoin d'investissements massifs du Vieux Continent, et demeure très prudente, refusant même de tracer une voie possible pour poursuivre le nécessaire desserrement progressif de l'étau monétaire.

*L'inflation converge autour des 2% en Zone Euro*

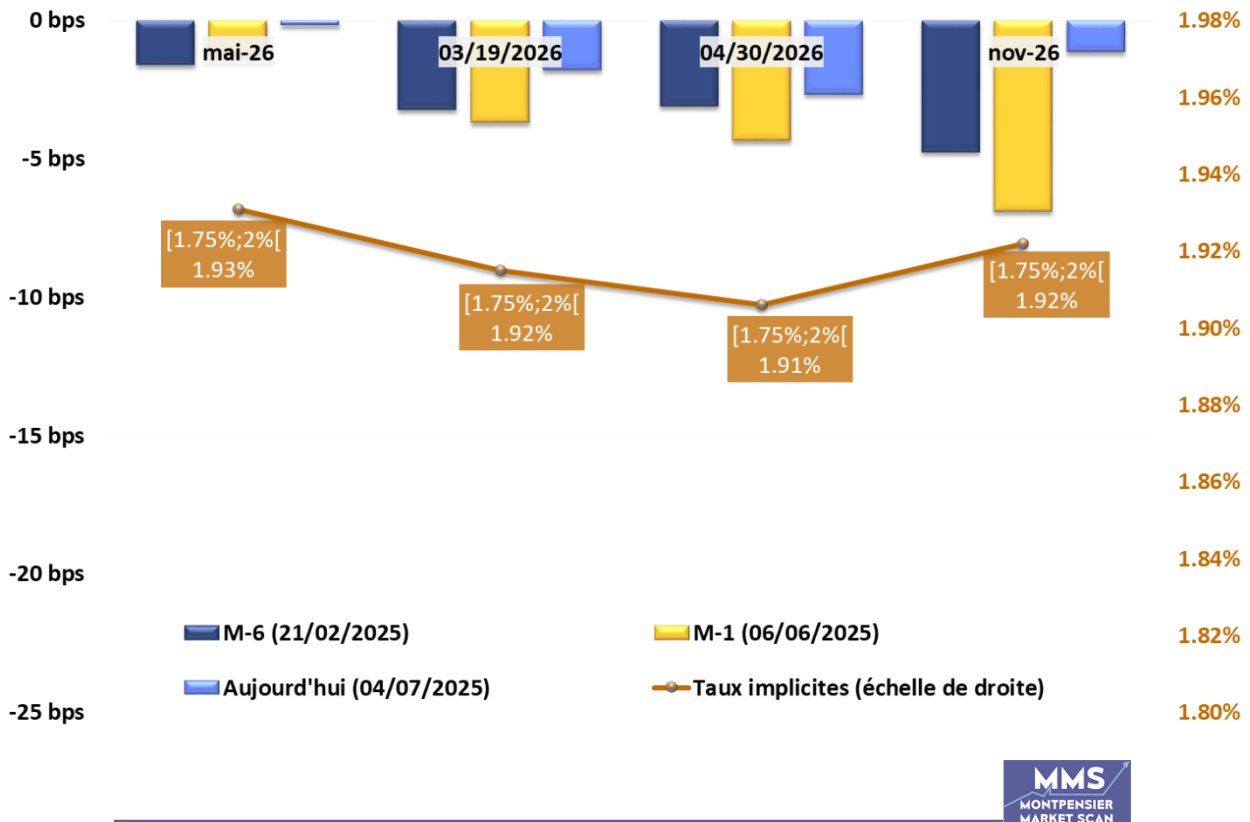


Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

## Banque Centrale Européenne

Après la première baisse de taux de juin 2024, la BCE a adopté initialement une politique de petits pas de 25 bps pour baisser progressivement les taux à partir de septembre 2024. Néanmoins, en dépit de la baisse tendancielle de l'inflation et de la stagnation de l'économie, le processus a été stoppé depuis juin 2025. En parallèle, la baisse du bilan s'est poursuivie à un rythme élevé. **La pression pourrait monter sur Francfort pour reprendre les baisses de taux** et alléger la pression financière sur la zone euro afin de limiter les risques de décrochage économique à l'heure où les besoins d'investissement se renforcent trimestre après trimestre dans la défense, l'énergie, l'IA et la transition climatique.

*BCE : baisses de taux attendues*

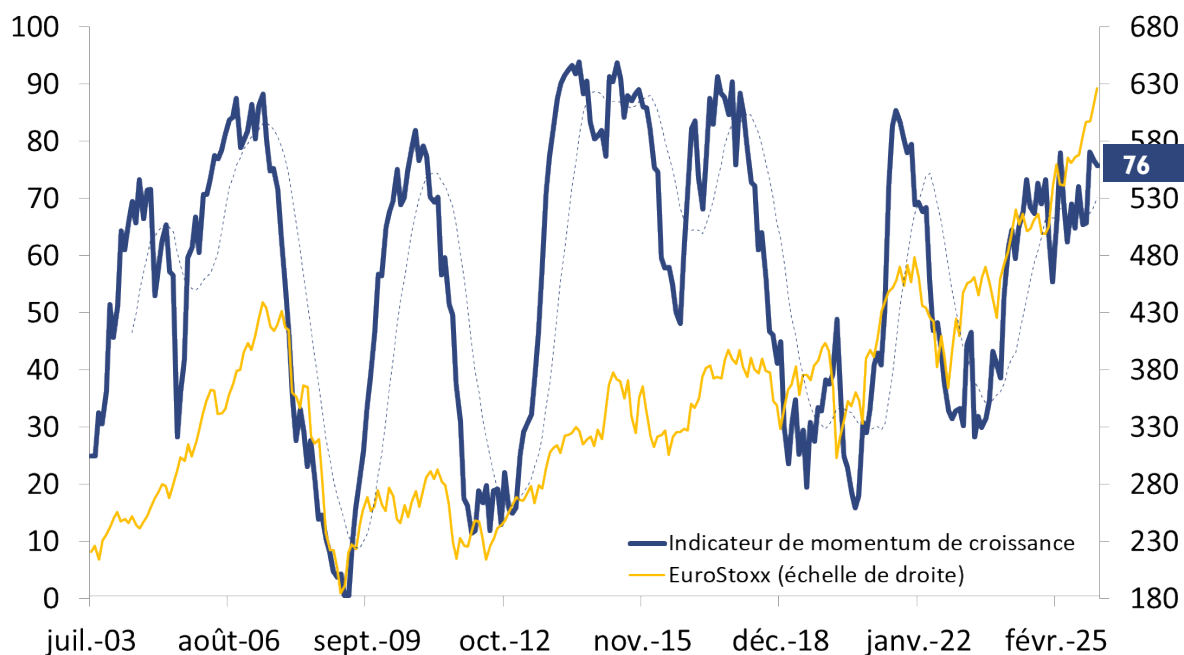


Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

## Croissance européenne

Malgré le plan allemand de 900 milliards de dépenses prévues dans la défense et les infrastructures, les prévisions de croissance du Vieux Continent pour 2026 restent faibles à modérées. La préoccupation principale des pays européens demeure d'éviter de prolonger l'atonie économique des derniers trimestres, et de s'éloigner enfin franchement du seuil de récession. Compte tenu de l'incertitude politique et fiscale en France qui freine les ardeurs d'investissement et de consommation, et dans l'attente des effets concrets du plan d'Outre-Rhin, l'Europe compte sur la poursuite des belles performances espagnoles pour se maintenir à flot.

### Le Momentum économique tient bon en Zone Euro



L'indicateur de momentum économique prend en compte les dernières publications du chômage, des ventes de détail, de la balance commerciale, de l'indicateur avancé du PIB, de la confiance du consommateur, du PMI, de la confiance économique et de la production industrielle.



Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 16 Janvier 2026

Le point clé du scénario 2026 en Europe est l'ampleur et la vitesse de décaissement du plan de relance allemand. La nécessité de renforcer les infrastructures Outre-Rhin et les efforts anticipés pour redonner une charpente aux forces de défense pourraient être un puissant moteur de dynamisation de l'activité, dans le pays et chez ses voisins. Reste bien sûr à surveiller le cas français, où l'instabilité politique, l'appétence assumée pour l'alourdissement de la pression fiscale et la prudence au moment de piloter les indispensables équilibres budgétaires, seront surveillées de près par les marchés.

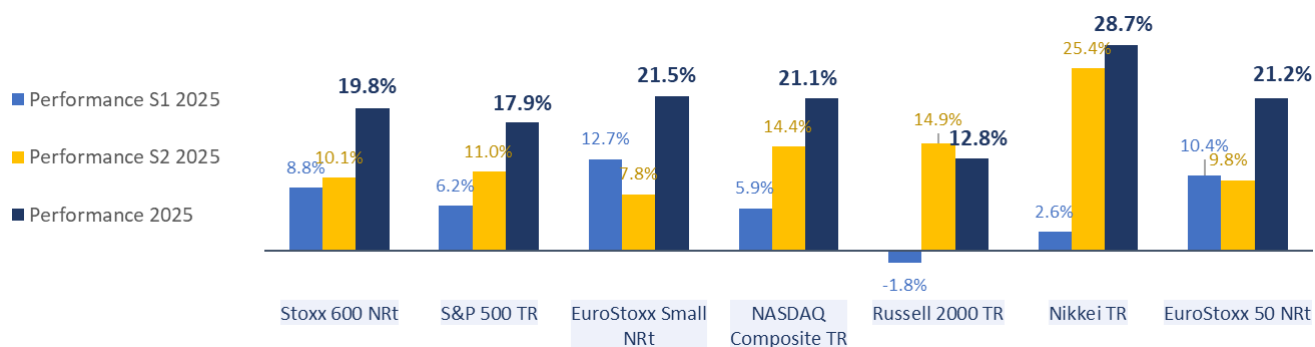
## Marchés actions

L'année 2025 a été une nouvelle année de performance positive pour les actions, avec une progression particulièrement marquée et encourageante des indices européens. Après la « pause » du second trimestre devant les fortes incertitudes liées aux annonces de droits de douane massifs pour les biens importés par les Etats-Unis, la reprise des discussions et le retour de l'enthousiasme autour des progrès permis par les avancées technologiques, ont soutenu les indices.

Aux Etats-Unis, après un premier semestre agité, les marchés se sont repris en deuxième partie d'année, animés par le secteur industriel, en première ligne dans les chaînes de valeur, et grâce aux perspectives ouvertes par les investissements massifs dans l'Intelligence Artificielle. A noter cependant que la chute du billet vert sur l'année a nettement amoindri la hausse des indices pour les investisseurs en euro.

La volatilité a été moins marquée en Europe où le retour en grâce du Vieux Continent, perçu comme un pôle de stabilité mondial, a permis à l'Eurostoxx50 Net Return de progresser de 21.2% grâce tout spécialement aux indices italien – plus de 35% de hausse sur l'année – et surtout espagnol, l'IBEX 35 frôlant les 55% de progression depuis le 1<sup>er</sup> janvier ! En revanche, le CAC 40 est resté à la traîne, en hausse à près de 14%, affecté par l'incertitude politique en France, le ralentissement économique et les difficultés du secteur du luxe et des spiritueux à surmonter l'atonie de la demande chinoise et à faire face à l'éventualité d'une féroce guerre tarifaire avec les Etats-Unis.

Bonne nouvelle, les actions de moyennes capitalisations ont été également recherchées en Europe : l'Eurostoxx Small a fini la période en progression de plus de 20%, et surtout le CAC Small de plus de 56%, porté par une exposition internationale plus limitée que les grandes valeurs et surtout par le secteur de la défense et de l'industrie en général, très appréciés dans le contexte d'un retour en force de la thématique de souveraineté.



Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel en devises locales au 31 Décembre 2025

Cela a été moins sensible aux Etats-Unis, le Russell 2000 terminant en hausse tout de même de près de 13% (en \$), ralenti d'abord par les craintes de ralentissement aux Etats-Unis et par la possibilité d'un impact plus fort que prévu des tensions commerciales, puis par le brouillard statistique national généré par la fermeture prolongée de plusieurs agences fédérales, affectées en octobre par le « shutdown ».

Le marché japonais a été fortement affecté en début d'année par les tensions commerciales avant de se reprendre nettement. L'indice Nikkei, en petite hausse de 2.6% (en JPY) au premier semestre, a très fortement accéléré au second, porté par de meilleures nouvelles d'entreprises, pour terminer l'année en hausse de plus de 28% en devise locale. La question fondamentale de 2026 dans le pays tournera encore autour de la future politique monétaire de la Banque Centrale, aux prises avec le retour de l'inflation et avec des annonces économiques agressives de la part de la nouvelle première ministre, alors que l'habitude des taux bas demeure fortement ancrée chez les investisseurs et les acteurs économiques.

Perspectives de 2026 : 3 points clés à surveiller

**L'évolution des attentes autour de l'Intelligence artificielle.** Depuis plusieurs trimestres, cette thématique est centrale sur les marchés. Depuis quelques mois, les doutes récurrents se font jour : quel sera l'impact réel sur l'économie et sur la productivité en particulier, les infrastructures énergétiques seront-elles suffisamment renforcées pour supporter la charge, les investissements massifs pourraient-ils générer un accident financier, chez les acteurs dont le cash-flow est déjà tendu ? A ce stade, le consensus demeure positif mais la vigilance est de mise et une certaine prudence se déploie déjà.

**La résistance de l'emploi et de la consommation aux Etats-Unis.** Le principal moteur de la croissance mondiale reste le consommateur américain et celui-ci est jusqu'ici conforté par la résistance du marché de l'emploi en dépit d'un fort ralentissement. L'impact potentiel du déploiement de l'IA sur les embauches devra être compensé par de nouveaux relais de croissance.

**Les réactions des banques centrales et des marchés obligataires à l'envolée des besoins de financement.** Partout, les dettes s'envolent, qu'elles soient pour financer les Etats ou les entreprises. Le marché obligataire a parfaitement assuré son rôle en 2025 mais les banques centrales devront être attentives pour ne pas laisser se développer des déséquilibres financiers susceptibles de dégrader sensiblement la dynamique des marchés.

**Au-delà de ces points clés, la géopolitique restera un point sensible** pour les investisseurs. Sur tous les continents, les tensions se multiplient. Même si les indices résistent, ce contexte accélère encore la tendance à multiplier les rotations sectorielles et intra-sectorielles qui sont devenues une constante du marché. En 2026, comme dans les trimestres précédents, les investisseurs privilégieront probablement alternativement les valeurs au cœur des politiques industrielles et de souveraineté, celles qui demeurent le moteur de la révolution technologique, celles capables de résister aux perturbations des chaînes de valeur, et plus généralement celles ayant démontré leur solidité financière et leurs capacités à préserver leurs marges.

Dans ce marché très changeant, demeure la prime à la qualité et à la résistance des business models et aux entreprises capables d'apporter une rupture majeure ou une amélioration profonde des infrastructures qu'elles soient physiques, énergétiques ou climatiques, tout comme celles liées à l'intelligence artificielle, au Cloud ou à la Blockchain.

## Marchés émergents

Les marchés émergents ont profité de la baisse du dollar, de la résistance de la croissance mondiale, et de la recherche d'alternatives au marché américain, pour poursuivre le rebond de 2024. Même si les performances restent disparates, le MSCI Emerging Market termine l'année 2025 en forte hausse de près de 35% (en \$).

*Évolution du MSCI EM dnr  
depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (en dollar)*



Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

Afin que cette hausse se poursuive, les marchés chinois et indiens seront particulièrement suivis. En Inde, la belle progression des dernières années a entraîné des prises de profit début 2025, dans un contexte rendu plus anxiogène par la guerre commerciale. L'indice Nifty s'est ensuite largement repris pour terminer l'année en hausse de plus de 10%. En Chine, le marché a poursuivi son rebond amorcé au second semestre 2024, dans le sillage notamment du secteur technologique et a fini en progression de plus de 20% sur l'année. Les avancées technologiques très rapides, la stabilisation de l'environnement économique, la poursuite de la relance du crédit et l'absence de dégradation supplémentaire de la demande intérieure ont permis de consolider un optimisme qui a su résister aux tensions commerciales, D'autant plus que les valorisations sur les marchés chinois restent encore nettement en-deçà des moyennes historiques après plusieurs années difficiles, ce qui constitue un soutien pour les investisseurs.

CHINE : Évolution du CSI 300 DNR  
depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019 (en CNY)

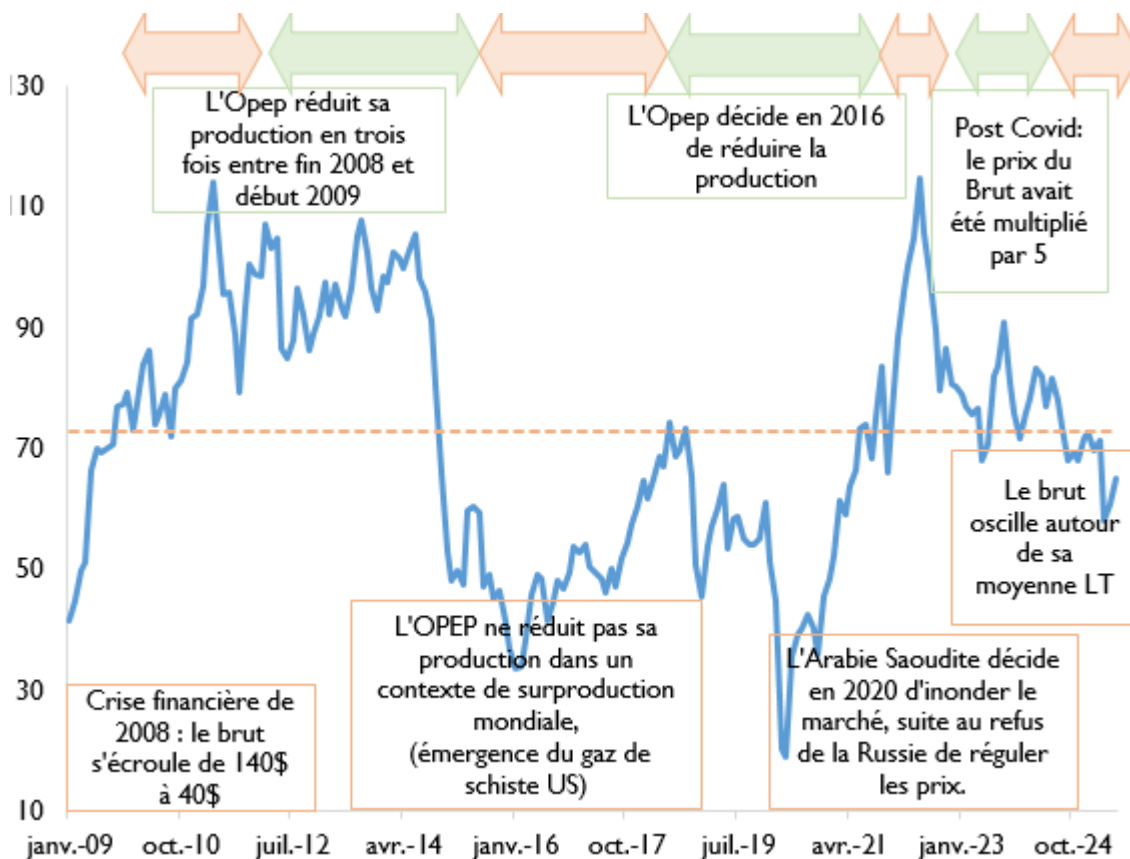


Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

## Matières premières

En dépit de l'échec, en fin d'année, des négociations autour de l'Ukraine, les faibles anticipations de croissance mondiale, alliés à la progression de la production de l'OPEP et de la Russie, ont permis aux prix de l'énergie de poursuivre la baisse entamée sur les six premiers mois de l'année. Le brut léger américain a ainsi clôturé 2025 vers 57\$ le baril, en baisse de plus 20% par rapport à son niveau de fin décembre 2024. Une bonne nouvelle pour l'inflation et pour la croissance mondiale.

Évolution du cours du baril de pétrole



Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

Les prix du gaz ont suivi la tendance de l'or noir en dépit d'une fin d'année plus froide qu'attendu qui a fait remonter les prix en décembre. La référence américaine a terminé l'année en nette baisse, à 3,69\$ l'unité contre 3,63\$ en début d'année et toujours très loin des plus de 9\$ enregistrés en 2022, au moment du déclenchement des hostilités en Ukraine. En Europe, les prix de l'électricité demeurent très dépendants des conditions climatiques et toujours nettement plus élevées qu'aux Etats-Unis.

A court et moyen terme, les tensions géopolitiques, les prévisions de températures pour les derniers mois de l'hiver dans l'hémisphère nord, et l'évolution de la croissance mondiale, continueront de dicter les évolutions du prix de l'énergie.

A plus long terme les prix seront toujours dépendants de la capacité des États et des entreprises énergétiques à développer rapidement à la fois les énergies renouvelables, le parc nucléaire et l'efficacité des réseaux, tout en poursuivant les efforts de sobriété et en veillant à maintenir autant que nécessaire les infrastructures de production existantes sur le chemin de la décarbonation des activités.

Les prix des métaux industriels ont fluctué au rythme de la croissance mondiale, de la production manufacturière chinoise et des variations de la demande dans les grands pays consommateurs. Le premier d'entre eux, le cuivre, après une légère progression de près de 3% sur l'année 2024, a profité du retour à meilleure fortune de l'économie chinoise et surtout des investissements massifs dans les infrastructures énergétiques et technologiques pour progresser fortement, de plus de 40% cette année. L'aluminium, après avoir été très affecté au premier semestre par les conséquences des tensions commerciales sur l'industrie automobile, a suivi le mouvement et a terminé l'année en forte hausse à +17.4%.

Les tarifs du fret maritime ont été très volatils durant la période mais orientés globalement à la baisse (plus de 30% de baisse sur l'année), ce qui témoigne à la fois des fortes capacités disponibles désormais après les investissements massifs post-CoVid, et de la faible dynamique du commerce mondial des biens, affectés par les tensions récurrentes autour des droits de douane.

L'or a profité des tensions internationales, de la poursuite du desserrement monétaire des grandes banques centrales et de la volonté de plusieurs pays émergents, à la suite de la Chine, de moins dépendre du dollar avec une administration américaine qui n'hésite pas à utiliser tous les moyens à sa disposition pour faire progresser ses intérêts. Après avoir terminé l'année 2024 juste au-dessus de 2 600\$, le métal jaune a encore très fortement progressé sur l'année, franchissant le seuil historique de 4500\$ l'once le 26 décembre avant de terminer sur la barre des 4300\$ l'once.

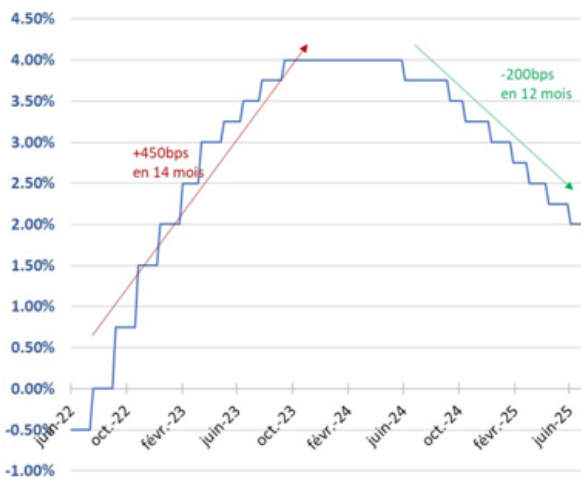
Après la progression phénoménale de 2024 amenant le bitcoin au-delà des 106000\$, l'actif numérique de référence, après une phase de consolidation au premier trimestre, s'est ensuite redressé en profitant du développement de nouveaux ETF et des doutes sur l'évolution à venir du dollar pour franchir de nouveaux records à 125000\$ le 6 octobre. Il a ensuite nettement corrigé, pour clôturer vers 87000\$ le 31 décembre.

## Banques centrales, taux d'intérêt, parités de change

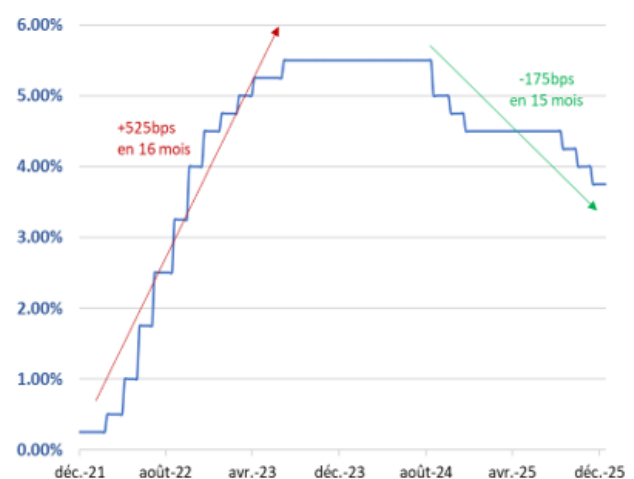
Après une longue convergence dans le desserrement des politiques monétaires des grandes banques centrales depuis mi-2023, l'année 2025 a été marquée par des divergences croissantes. D'abord avec la Fed, qui s'est démarquée de ses homologues au premier semestre en **stopnant net le mouvement d'allègement de la pression monétaire**. Puis avec la BCE : alors que l'institution de Washington reprenait ses baisses de taux au second semestre, Francfort décidait à l'inverse de se mettre en pause, se laissant le temps de l'analyse. Et enfin, sur les dernières semaines de l'année, avec la **banque centrale japonaise**, laissant clairement entendre que le temps était venu pour **resserrer progressivement sa politique monétaire**.

Les taux de référence à fin 2025 ont reflété ces changements : à 3,75% aux États-Unis et en nette baisse à 2,00% pour le taux de dépôt en Europe. En dépit de cette baisse des taux courts du Vieux Continent, les flux d'endettement massifs des Etats – avec le retour tonitruant de l'Allemagne sur le marché obligataire - et des entreprises ont cependant soutenu les taux à plus long terme en Europe. Le Bund est ainsi passé de 2,37% à 2,86% en un an et l'OAT, affecté par l'instabilité française, de 3,19% à 3,56%. Aux Etats-Unis, les craintes récurrentes de récession ont rendu à l'inverse les T-Bonds plus attractifs, faisant baisser les taux à long terme. Ainsi, après avoir terminé 2024 à 4,57%, le 10 ans américain a fini 2025 à 4,17%.

Evolution des taux de la BCE

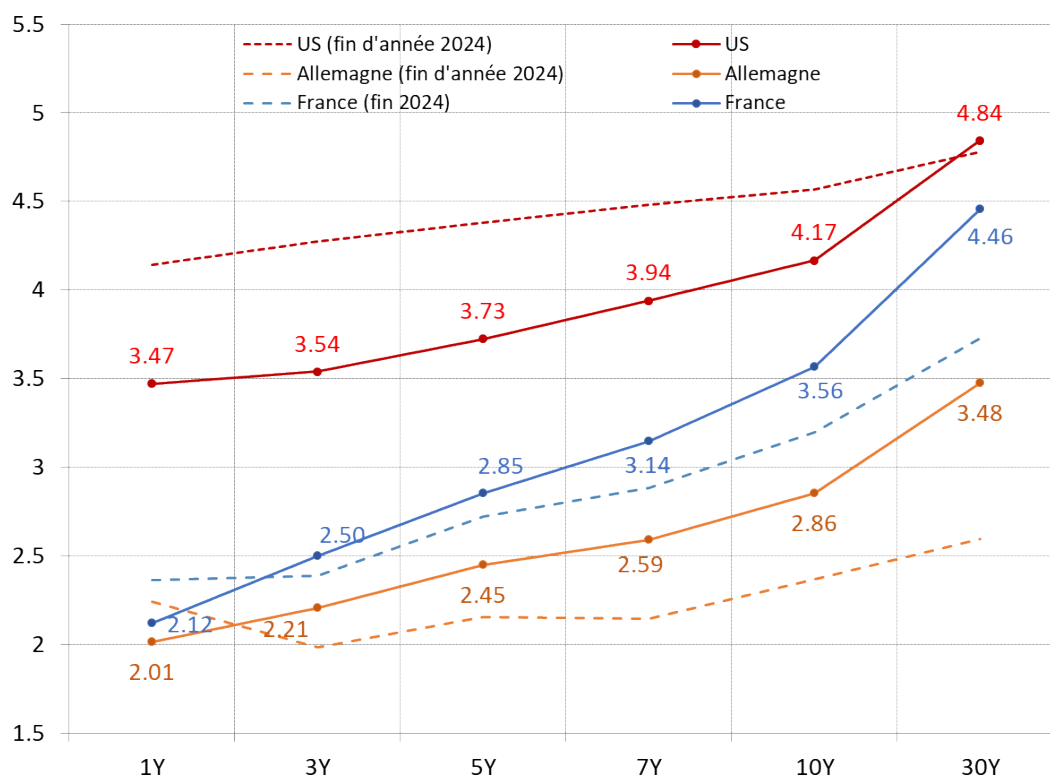


Evolution des taux de la FED



Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

## Les taux Français, Allemands et Américains en 2025



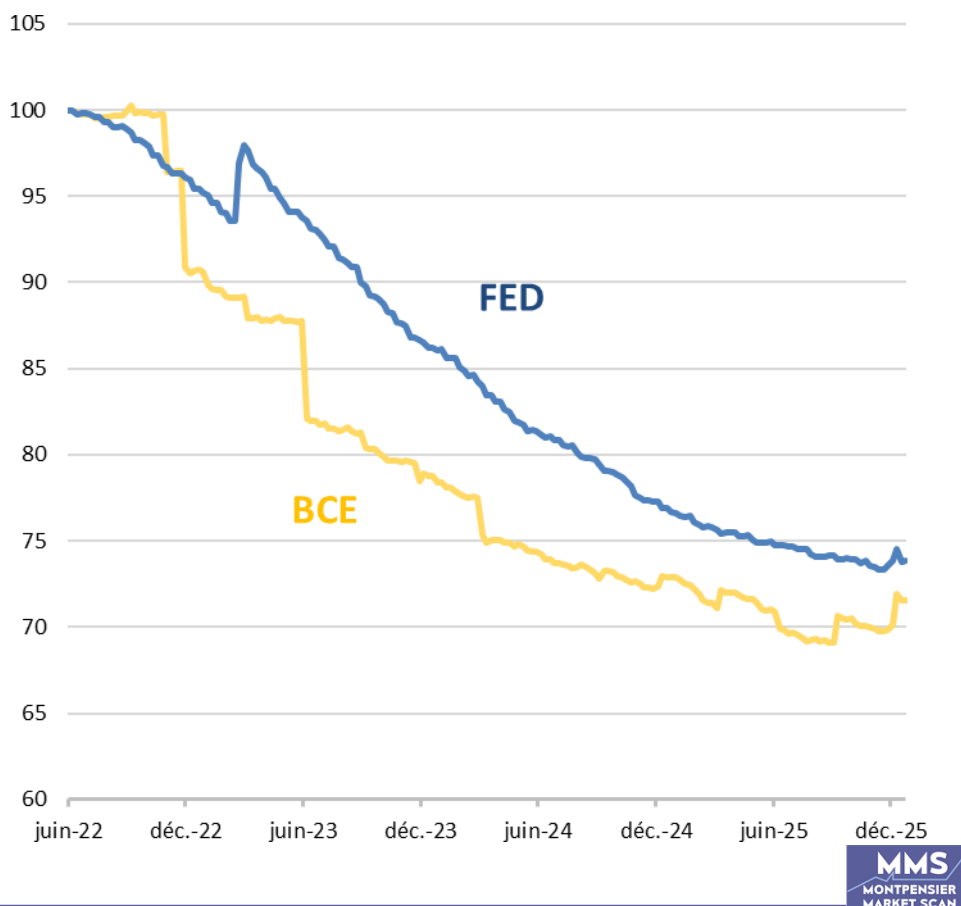
Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

La visibilité sur l'évolution du paysage monétaire demeure faible en raison de la difficulté d'appréciation des conséquences du déploiement des nouveaux outils technologiques, des effets retards de la politique commerciale américaine et du ralentissement du marché de l'emploi aux Etats-Unis. De nouveaux équilibres – ou déséquilibres – économiques se mettront en place mais leur horizon demeure nébuleux. **Le remplacement de Jerome Powell à la tête de la Fed est également attendu avec fébrilité** car son successeur aura la lourde tâche de rassurer les investisseurs quant à la crédibilité de la banque centrale, sans susciter l'ire de l'hôte de la Maison Blanche. Le profil anticipé à ce stade, celui d'un partisan d'un soutien affirmé de la croissance, pourrait générer de la volatilité sur les taux, même si le desserrement monétaire ne fait guère de doute.

A noter enfin que la banque centrale japonaise, sous la pression conjuguée du Yen et du retour progressif de l'inflation, donne des signaux de plus en plus clairs de renversement de sa politique de taux d'intérêt, ce qui a permis au marché de faire remonter les taux à long terme, l'échéance à 10 ans dépassant désormais les 2%, un niveau inconnu depuis 1999 ! la remontée de ces taux à long terme génère du stress chez les investisseurs et de l'incertitude sur l'évolution des prix de la dette du pays et sur l'avenir du circuit de financement historique de l'économie mondiale via la très abondante épargne japonaise.

En Europe comme aux États-Unis, la diminution du bilan des deux Banques Centrales s'est également poursuivie, à un rythme rapide, en particulier pour la BCE, qui a baissé son bilan de plus de 2700 milliards d'euros depuis le pic post CoVid, à la différence de la Fed qui a stoppé ce mouvement et même annoncé le retour d'opérations ciblées d'accroissement de la liquidité conduisant à une remontée de son bilan. Le pilotage de la suite de ce processus sera un des éléments clés au premier semestre 2025 dans un contexte de pression forte sur les marchés obligataires et monétaires pour absorber les financements toujours plus importants des déficits budgétaires et des investissements massifs liés à l'Intelligence Artificielle.

### Les bilans des banques centrales se dégonflent

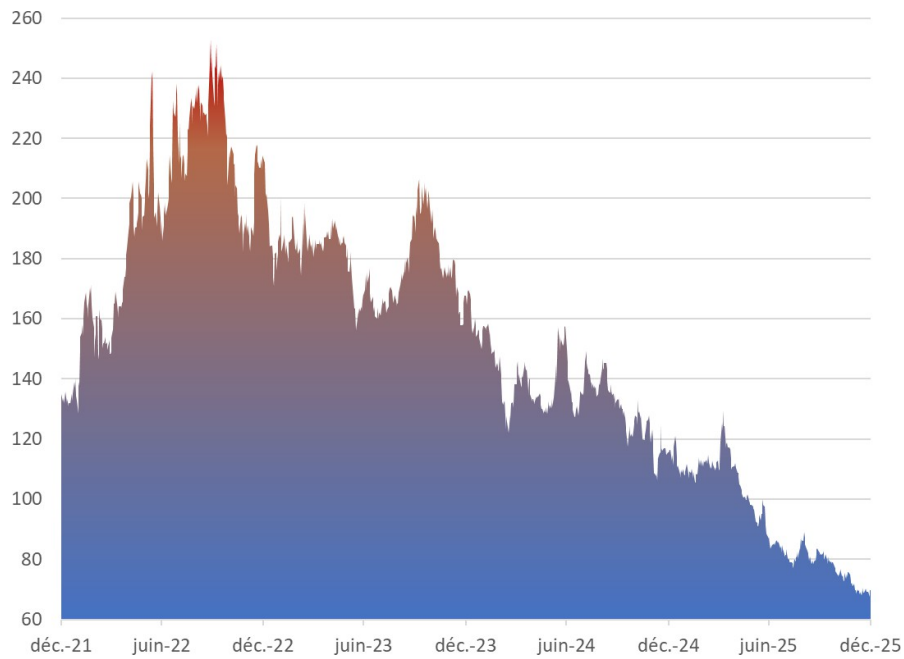


Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 14 Janvier 2026

Sur le Vieux Continent, les regards restent, comme souvent dans un contexte tendu politiquement et désormais contraint budgétairement, rivés à la fois sur les taux nominaux eux-mêmes, sur les taux réels et sur les écarts de taux entre les différentes dettes souveraines, afin de mesurer le stress des investisseurs quant à l'avenir de la zone euro. Si ce dernier point n'inspire guère d'inquiétude à ce stade, la nette progression des taux nominaux et réels ces six derniers mois pourraient générer de la nervosité sur les marchés, alors que la question de la soutenabilité de la dette et de la concurrence pour attirer l'épargne mondiale revient au-devant de la scène financière.

Dans ce contexte, la France est particulièrement surveillée, en raison de sa nouvelle fragilité politique, de son historique peu rassurant sur la trajectoire budgétaire et d'une inflation en chute très rapide, à 0.8% sur douze mois en décembre 2025, qui gonfle rapidement les taux réels et met sous pression les rentrées fiscales.

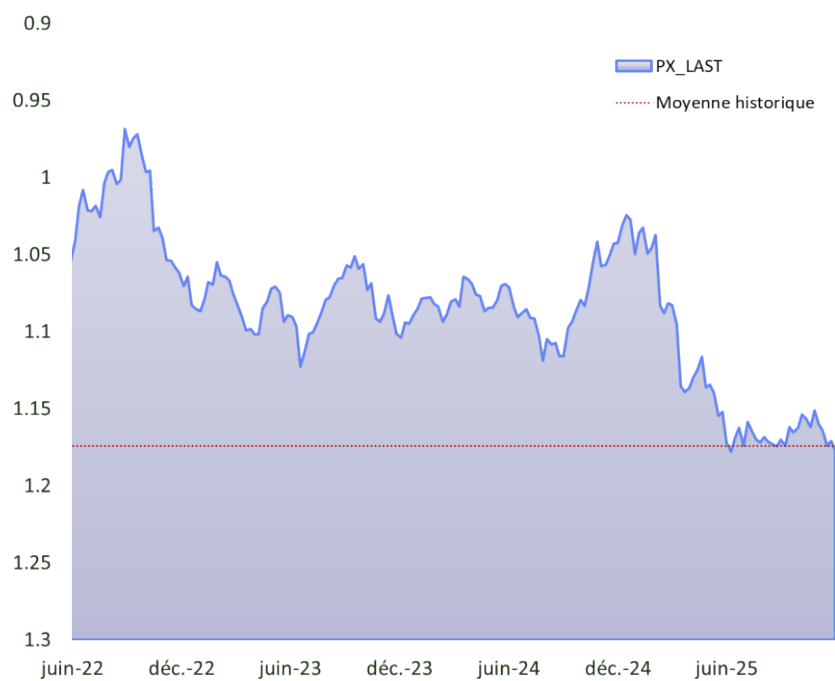
*La prime de risque des obligations italiennes s'est resserrée  
Le spread BTP/BUND 10 ans*



Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

Sur le front des changes, en dépit des incertitudes aux Etats-Unis, le dollar s'est stabilisé au second semestre, rassuré par des chiffres économiques globalement rassurants. Après avoir fortement corrigé au premier semestre, avec un taux de change à 1,18 dollar pour un euro au 30 juin contre 1,035 dollar fin 2024, le billet vert a terminé 2025 quasi inchangé, à 1,175. Cette stabilisation est rassurante pour les investisseurs, inquiets de toute dégradation rapide de la valeur de la première monnaie mondiale, et de ses puissantes conséquences sur l'ensemble des équilibres financiers et économiques de la planète.

*Graphe historique du Euro/Dollar*



Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 26 Décembre 2025

Réagissant favorablement à la stabilité économique du pays, aux meilleures perspectives sur la demande intérieure, et suivant également les mesures de contrôle de sortie des capitaux mises en place par les autorités de Pékin, le Yuan a d'abord profité au premier semestre du mouvement général de dépréciation du billet vert pour terminer le mois de juin à 7,16 Yuans pour un dollar et a ensuite poursuivi cette tendance pour franchir en fin d'année le seuil symbolique des 7 Yuans pour un dollar, au plus haut depuis mai 2023. Cette appréciation permet de poursuivre la relance du crédit sans donner prise aux accusations de manipulation monétaire, ce qui serait un point de friction important dans le contexte des discussions commerciales tendues avec les Etats-Unis de Trump.

### Grappe historique du Yuan/Dollar



Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

● **Données et Performances de Global Onshoring & Sovereignty au 31 décembre 2025**

Taille de l'OPC : 2.16 millions d'euros

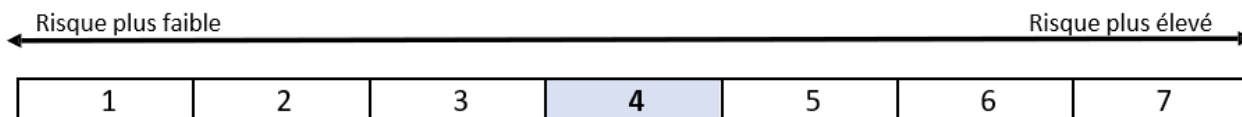
	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative part IC (€)	244.22	281.57
<i>Performance annuelle</i>		15.29%
Valeur liquidative part ID (€)	146.54	167.89
<i>Performance annuelle</i>		14.57%
Stoxx Global 1800 Net Return Index EUR	1 627.49	1 731.25
<i>Performance annuelle</i>		6.38%



Source : Bloomberg / Montpensier Finance

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
 Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Indicateur synthétique de risque :



L'indicateur de risque repose sur l'hypothèse que l'OPC est détenu pendant la durée de détention recommandée. Le risque réel peut varier significativement en cas de rachat anticipé et l'investisseur peut encourir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante.

- **Risque global au 31/12/2025**

Le risque global du FCP calculé selon la méthode du calcul de l'engagement est de 0.00%

- **Exposition indicative et évolution de l'actif net**

Au 31/12/2025, le fonds est exposé à hauteur de 96.94% en actions

	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Actif Net Total	438 628.99	2 155 482.57	391.41%
Nombre de parts IC	1 790.0000	7 649.0000	
ANC	437 164	2 153 804	
Nombre de parts ID	10.0000	10.0000	
ANC	1 465	1 679	

● **Principaux mouvements de la période**

Les principaux achats (hors OPC monétaires) réalisés en solde net (achats - ventes) du 31/12/2024 au 31/12/2025 sont les suivants (par ordre décroissant de montants, en Euros)

Nom	Montant en euros	en % de l'actif*
Schneider Electric	70 189	5.26%
Eaton Corp Plc	63 973	4.79%
Rheinmetall AG (Ordinary)	58 989	4.42%
Rolls Royce Hldg	50 415	3.78%
Honeywell International Inc	48 586	3.64%
Quanta Services Inc	47 782	3.58%
Heico Corp.	45 416	3.40%
Parker Hannifin Corp	41 488	3.11%
United Rentals Inc	39 322	2.94%
Deere & Co	38 890	2.91%

\* Actif Net moyen sur la période du 31/12/2024 au 31/12/2025

Les principales ventes (hors OPC monétaires) réalisées en solde net (achats - ventes) du 31/12/2024 au 31/12/2025 sont les suivantes (par ordre décroissant de montants, en Euros)

Nom	Montant en euros	en % de l'actif*
Ferrovial SE	12 785	0.96%
TechnipFMC	10 965	0.82%
Metso Corp	10 084	0.76%
Eli Lilly	9 869	0.74%
ASM International	8 866	0.66%
Thermo Fisher Scientific Inc	6 155	0.46%
Advanced Micro Devices	5 569	0.42%
Chevron Corp.	4 891	0.37%
BNP Paribas	4 837	0.36%
JPMorgan Chase	4 368	0.33%

\* Actif Net moyen sur la période du 31/12/2024 au 31/12/2025

● **Evolution de la répartition géographique entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025**

La répartition géographique indicative du portefeuille actions du 31/12/2024 au 31/12/2025 est la suivante :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2025</b>
Total	100.0%	100.0%
États-Unis	45.3%	52.2%
France	10.5%	12.0%
Allemagne	7.8%	9.8%
Irlande	6.8%	7.6%
Royaume-Uni	4.1%	5.0%
Italie	6.4%	4.1%
Pays-Bas	10.4%	4.1%
Espagne	2.1%	2.2%
Suisse	0.8%	2.0%
Japon	1.8%	0.9%
Finlande	1.3%	0.0%
Corée, République De	0.6%	0.0%
Canada	0.78%	0.00%
Curaçao	1.08%	0.00%

Source : Montpensier Finance / Bloomberg

● **Evolution de la répartition sectorielle entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025**

La répartition sectorielle indicative du portefeuille actions du 31/12/2024 au 31/12/2025 est la suivante (classification ICB niveau 2) :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2025</b>
Total	100.0%	100.0%
Industrial Goods and Services	31.0%	47.8%
Technology	19.7%	12.3%
Utilities	11.5%	10.7%
Construction and Materials	4.1%	6.5%
Energy	7.6%	6.2%
Health Care	8.2%	4.3%
Telecommunications	5.1%	4.1%
Basic Resources	3.0%	4.0%
Chemicals	3.1%	2.2%
Retail	3.3%	1.8%
Travel and Leisure	0.0%	0.0%
Insurance	0.0%	0.0%
Automobiles and Parts	0.0%	0.0%
Food, Beverage and Tobacco	0.0%	0.0%
Financial Services	0.8%	0.0%
Real Estate	0.0%	0.0%
Banks	2.7%	0.0%
Media	0.0%	0.0%
Personal Care, Drug and Grocery Stores	0.0%	0.0%
Consumer Products and Services	0.0%	0.0%

Source Montpensier Finance / Bloomberg

● **Ecart entre la répartition sectorielle du portefeuille et celle de l'indice Stoxx 1800 au 31/12/2025**

L'analyse des écarts entre la répartition sectorielle indicative du portefeuille actions et celle de l'indice au 31/12/2025 est la suivante (classification ICB niveau 2) :

	<b>M Global Onshoring</b>	<b>Stoxx 1800</b>	<b>Ecart</b>
Industrial Goods and Services	47.8%	12.3%	35.6%
Utilities	10.7%	2.8%	7.9%
Construction and Materials	6.5%	1.5%	5.1%
Energy	6.2%	3.6%	2.6%
Basic Resources	4.0%	1.8%	2.3%
Telecommunications	4.1%	2.4%	1.7%
Chemicals	2.2%	1.0%	1.2%
Media	0.0%	1.1%	-1.1%
Personal Care, Drug and Grocery Stores	0.0%	1.8%	-1.8%
Travel and Leisure	0.0%	1.8%	-1.8%
Real Estate	0.0%	2.0%	-2.0%
Consumer Products and Services	0.0%	2.4%	-2.4%
Food, Beverage and Tobacco	0.0%	2.6%	-2.6%
Automobiles and Parts	0.0%	2.7%	-2.7%
Insurance	0.0%	3.0%	-3.0%
Retail	1.8%	5.7%	-3.9%
Financial Services	0.0%	4.7%	-4.7%
Health Care	4.3%	9.5%	-5.2%
Banks	0.0%	7.3%	-7.3%
Technology	12.3%	30.3%	-18.0%
<b>Total</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>0.0%</b>

Source Montpensier Finance / Bloomberg

● **Analyse de la performance du portefeuille du 31/12/2024 au 31/12/2025**

L'indice Stoxx Global 1800 Net Return Index EUR a réalisé une performance de 6.38% sur la période, à comparer avec la performance de l'OPC de 15.29% (part « IC »).

**Analyse de la contribution indicative des titres**

Les plus fortes contributions des titres à la hausse et à la baisse du fonds sur la période écoulée sont les suivantes :

A la hausse		Contribution %
	AMPHENOL CORP-CL A	1.79
	SIEMENS ENERGY AG	1.66
	GENERAL ELECTRIC	1.19
	CURTISS-WRIGHT CORP	1.17
	BROADCOM INC	1.06
A la baisse		Contribution%
	ORACLE CORP	-0.74
	BROOKFIELD CORP	-0.20
	HONEYWELL INTERNATIONAL INC	-0.18
	SANOFI	-0.12
	BANK OF AMERICA CORP	-0.09

Source Montpensier Finance / Factset

### 3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

##### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

##### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
<b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES**

Conformément à la réglementation en vigueur résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE, du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instruments Financiers (MIF), Montpensier Arbevel a mis en place, dans le cadre de son devoir d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de sélection des intermédiaires de marchés.

Montpensier Arbevel a confié la transmission d'ordres de son activité de gestion à Amundi Intermédiation, dont elle estime qu'elle prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible.

Amundi Intermédiation est agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à l'article L. 211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des brokers d'exécution est réalisée d'un commun accord entre Amundi Intermédiation et Montpensier Arbevel, et résulte de l'application de la politique de sélection d'Amundi Intermédiation.

Par ailleurs, Montpensier Arbevel a mis en place une procédure de sélection des contreparties et des intermédiaires sur la base de ses besoins en termes « d'aide à la décision d'investissement ».

La politique de sélection des intermédiaires de marchés est mise à disposition sur le site internet de la société de gestion : <https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/compte-rendu-frais-d-intermediation.pdf>.

### **POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL - POLITIQUE DE VOTE**

Montpensier Arbevel considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

Les droits de vote attachés aux titres détenus par l'OPC sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet de la société de gestion : [https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique\\_vote.pdf](https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique_vote.pdf).

### **POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL - POLITIQUE D'ENGAGEMENT**

Montpensier Arbevel complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

Les équipes de gestion sont invitées à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs échanges, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou communiquées.

Les gérants, assistés par les analystes ISR, mèneront un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille Cet engagement a comme objectif :

- ✓ D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une démarche ESG ;
- ✓ D'encourager les sociétés à communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement de la société de gestion peut être consultée, sur le site internet de la société de gestion : [https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique\\_engagement.pdf](https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique_engagement.pdf).

## **COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

En application de l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier les informations concernant la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) figurent ci-après.

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) se trouvent sur le site de la société de gestion : <https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique-esg.pdf>, ainsi que dans les rapports annuels.

Montpensier Arbevel est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations-Unies.

A ce titre, plusieurs mesures sont mises en place par Montpensier Arbevel, afin d'adapter ses processus de gestion, et de mettre en œuvre des process et une organisation ayant comme objectif de respecter les Principes pour l'Investissement Responsable, prenant en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

La démarche ESG de Montpensier Arbevel est présentée sur la page Investissement Responsable du site Internet de Montpensier Arbevel : <https://montpensier-arbevel.com/engagement-investissement-responsable>.

## **SFDR - TAXONOMIE**

L'approche de prise en compte de critères extra-financiers s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière développée par Montpensier Arbevel, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

La prise en compte des Principales Incidences Négatives dans les process de gestion est décrite dans la Politique ESG mise en œuvre par Montpensier Arbevel, disponible sur le site internet de Montpensier Arbevel : <https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique-esg.pdf>

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe. Ainsi, les indicateurs de performance extra-financière du Fonds sont présentés plus loin, dans la rubrique Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8 / Caractéristiques environnementales et/ou sociales, du rapport de gestion.

### **Note de renvoi à l'annexe OPC - Article 8 :**

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

## **POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS**

Montpensier Arbevel a établi et maintient opérationnelle une procédure en vue du traitement raisonnable et rapide des réclamations éventuelles adressées par ses clients. La politique de traitement des réclamations est disponible sur le site de la société de gestion : <https://montpensier-arbevel.com/informations-reglementaires>.

Pour toute réclamation, le client peut adresser un courrier à Montpensier Arbevel à l'adresse suivante :

Montpensier Arbevel  
Responsable Conformité et Contrôle Interne  
58 avenue Marceau  
75008 Paris

## **METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## **METHODE D'AJUSTEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIEE AU SWING PRICING AVEC SEUIL DE DECLENCHEMENT**

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif de l'OPC en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif de l'OPC. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans l'OPC en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts de l'OPC dépasse un seuil préalablement déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts de l'OPC.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à l'OPC.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la Société de Gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de l'OPC peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative de l'OPC et la seule communiquée aux porteurs de l'OPC.

## **POLITIQUE DE REMUNERATION**

### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération de Montpensier Arbevel vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, qui soit compatible avec les profils de risque des OPC gérés. Ce dispositif est mis en place pour garantir au mieux l'alignement des intérêts de la société, de ses collaborateurs et des souscripteurs des véhicules.

La politique de rémunération est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de Montpensier Arbevel ; elle prend en compte des critères de durabilité.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet <https://montpensier-arbevel.com/informations-reglementaires>, et peut être communiquée gratuitement sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Indication de la politique de rémunération (fixe et variable) :

- ➔ Nombre de bénéficiaires sur 2025 : 109 personnes, dont 71 « preneurs de risques », dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque de Montpensier Arbevel ou les profils de risque des FIA ou OPCVM gérés.
- ➔ Montants des rémunérations fixes et variables différées et non différées (fixe 2025 et variable perçu en 2025 au titre des années précédentes) : 14 569 K€, dont 8 796 K€ de rémunérations fixes, versés à l'ensemble du personnel du gestionnaire.
- ➔ Montant agrégé des rémunérations fixes et variables des « preneurs de risques » : 10 973 K€.

*NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.*

**AUTRES INFORMATIONS**

Les derniers documents annuels ainsi que la composition de l'actif sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

MONTPENSIER ARBEVEL

58, avenue Marceau

75008 PARIS

Téléphone : 01 45 05 55 55

e-mail : [contact-opc@montpensier-arbevel.com](mailto:contact-opc@montpensier-arbevel.com)

Le prospectus et les DICl sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.montpensier-arbevel.com](http://www.montpensier-arbevel.com)

## 4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## Global Onshoring & Sovereignty

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Montpensier Arbevel

58, avenue Marceau  
75008 PARIS

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

---

Aux porteurs de parts du FCP Global Onshoring & Sovereignty,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Global Onshoring & Sovereignty constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs au premier exercice, d'une durée exceptionnelle de 12 mois et 30 jours, clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 2 décembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Rachid EZZAHAF

## 5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>2 089 505,37</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 089 505,37
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances (D)</b>	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>70 231,10</b>
OPCVM	70 231,10
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
<b>Dépôts (F)</b>	
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Prêts (I) (*)</b>	
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>2 159 736,47</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>374 459,15</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>14 656,79</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>389 115,94</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>2 548 852,41</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	1 913 695,53
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	241 787,04
<b>Capitaux propres I</b>	<b>2 155 482,57</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>2 155 482,57</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	
<b>Emprunts (C) (*)</b>	
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	393 369,84
Concours bancaires	
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>393 369,84</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>2 548 852,41</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	15 559,84
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	402,97
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>15 962,81</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-83,48
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-83,48</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>15 879,33</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-29 783,25
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-29 783,25</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>-13 903,92</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-5 037,87</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>-18 941,79</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	86 745,44
Frais de transactions externes et frais de cession	-17 020,57
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>69 724,87</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>20 250,57</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>89 975,44</b>

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	129 851,35
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-78,75
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>129 772,60</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>40 980,79</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>170 753,39</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>241 787,04</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

L'objectif du FCP est de participer à l'évolution des marchés actions mondiaux et obtenir des rendements nets de frais supérieurs à l'indice STOXX Global 1800, en investissant dans des actions de sociétés identifiées par le gérant comme pouvant bénéficier de la relocalisation d'activités économiques dans les pays de l'OCDE, et des investissements publics et privés qui y sont liés, en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

La relocalisation des activités des entreprises, peut concerner tant leur activité propre, que celle d'entreprises associées à leur écosystème telles que leurs fournisseurs, les entreprises contribuant aux différentes étapes de leur chaîne de production et les technologies associées. La relocalisation peut concerner des entreprises de tout secteur et zones géographiques.

Le FCP investira principalement en actions et instruments assimilés à hauteur de 75% minimum, à travers une gestion discrétionnaire de type Bottom Up.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>2 155 482,57</b>
<b>Part GLOBAL ONSHORING &amp; SOVEREIGNTY IC en EUR</b>	
Actif net	2 153 803,67
Nombre de titres	7 649,00
Valeur liquidative unitaire	281,57
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	11,75
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,47
<b>Part GLOBAL ONSHORING &amp; SOVEREIGNTY RC en EUR</b>	
Actif net	1 678,90
Nombre de titres	10,00
Valeur liquidative unitaire	167,89
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	7,02
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,44

## **A2. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 31 décembre 2025 a une durée exceptionnelle de 12 mois et 30 jours.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	<b>Parts IC : 0.80 % TTC maximum</b> <b>Parts RC : 1.65% TTC, maximum l'an</b>
Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	<b>0.20 % TTC</b> Taux forfaitaire maximum l'an
Frais indirects maximum** (commissions et frais de gestion financière)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Dépositaire : De 0 à 179.40 EUR TTC selon le type d'opération Société de gestion : Néant
Commission de surperformance	Actif net	<b>Parts IC et RC : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de la performance de l'indice STOXX Global 1800 (SXW1R Index )</b>

\* Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les frais d'enregistrement et référencement de l'OPCVM, les frais d'information des clients et distributeurs, les frais de données, tel le coût des indices de référence utilisés par l'OPC..., les frais dépositaire, juridique, audit, fiscalité..., les frais liés au respect d'obligations réglementaires et reporting régulateur, les frais opérationnels et frais liés à la connaissance client. Le taux maximum forfaitaire indiqué pourra être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. À l'inverse si les frais réels sont supérieurs aux frais affichés, le dépassement de ce taux sera pris en charge par la Société de Gestion.

\*\* Les frais indirects représentent le coût induit par l'investissement dans des OPC ou fonds d'investissement. Ce coût se détermine à partir des frais de gestion liés aux investissements dans des OPC (déduction faite des rétrocessions négociées par la Société de Gestion de l'OPCVM investisseur), et des éventuelles commissions de souscription et/ou de rachat payées par l'OPCVM investisseur. Ces coûts n'incluent pas les éventuelles commissions de surperformance. En effet, certains OPC prévoient une commission sous la forme d'un partage de surperformance par rapport à un indice de référence. Dans ce cas, il est impossible d'indiquer un maximum de frais.

Les frais de gestion fixes sont imputés directement au compte de résultat de l'OPCVM et provisionnés lors du calcul de chaque valeur liquidative.

#### Modalité de calcul et de prélèvement de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, en comparant sur une période de calcul, l'évolution de l'actif de chaque part du FCP (hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence fictif réalisant une progression égale à celle de l'indice STOXX Global 1800 Dividendes Nets Réinvestis (SXW1R). Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative.

La Période de calcul correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM, la date de cristallisation étant le dernier jour de l'exercice comptable. Elle est fixée à 1 exercice comptable. Par exception, dans le cas de la création du FCP ou d'une catégorie de parts, la Période de calcul minimale de prélèvement est augmentée, et s'étendra du jour de création des parts jusqu'au la clôture du premier exercice comptable suivant, de telle sorte que la Période de calcul du premier prélèvement soit supérieure à 12 mois.

La Période d'observation correspond à la période à l'issue de laquelle il sera possible de réinitialiser le mécanisme

de compensation de la sous-performance passée. La Période d'observation est extensible de 1 à 5 ans :

- avec le début d'une nouvelle période de 5 ans maximum après chaque prise de provision ;
- ou, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. La Période d'observation débute à la date de création du FCP ou d'une catégorie de parts ou à la date de dernier prélèvement d'une commission de surperformance. La Période d'observation est d'au minimum un exercice comptable entier et au maximum de 5 exercices comptables. Par exception, dans le cas de la création du FCP ou d'une catégorie de parts, la Période d'observation minimale et maximale sont augmentées d'une durée égale au prorata entre la date de création de la catégorie de parts, et la date de clôture de l'exercice comptable en cours à la date de création.

La surperformance de chaque part est définie comme la différence positive entre l'actif net de la part, après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance, et l'actif net d'un fonds fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, égale à 15% TTC de la performance au-delà de celle du Fonds fictif, fait l'objet d'une provision.

La Société de Gestion attire l'attention des porteurs sur le fait que des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative de l'OPCVM.

La commission de surperformance n'est définitivement acquise et perçue par la Société de Gestion qu'à la clôture de chaque Période d'observation.

Dans le cas d'une sous-performance de la part du FCP réel par rapport au Fonds fictif entre deux valeurs liquidatives, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise de provision. Les reprises de provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachat de part(s), s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est immédiatement acquise à la Société de Gestion.

### **Swing pricing**

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préalablement déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion, la VL sera ajustée à la hausse ou à la baisse en pourcentage de l'actif net, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à l'OPCVM.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la Société de Gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de l'OPCVM peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs du FCP.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part GLOBAL ONSHORING & SOVEREIGNTY RC	Capitalisation	Capitalisation
Part GLOBAL ONSHORING & SOVEREIGNTY IC	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 343 660,22
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-373 771,20
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-13 903,92
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	69 724,87
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	129 772,60
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>2 155 482,57</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part GLOBAL ONSHORING &amp; SOVEREIGNTY IC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	8 969,00	2 342 160,22
Parts rachetées durant l'exercice	-1 320,00	-373 771,20
Solde net des souscriptions/rachats	7 649,00	1 968 389,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 649,00	
<b>Part GLOBAL ONSHORING &amp; SOVEREIGNTY RC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	10,00	1 500,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	10,00	1 500,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10,00	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part GLOBAL ONSHORING &amp; SOVEREIGNTY IC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part GLOBAL ONSHORING &amp; SOVEREIGNTY RC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
GLOBAL ONSHORING & SOVEREIGNTY IC FR001400O8L7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 153 803,67	7 649,00	281,57
GLOBAL ONSHORING & SOVEREIGNTY RC FR001400O8M5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 678,90	10,00	167,89

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ETATS-UNIS +/-	FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	IRLANDE +/-	ROYAUME-UNI +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	2 089,51	1 154,30	249,96	205,09	95,90	93,75
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>2 089,51</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>						

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	14,66				14,66
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>					<b>14,66</b>

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	14,66						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>14,66</b>						

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP	CHF	JPY	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	1 250,20	104,98	42,15	19,83	
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	0,23				
Comptes financiers	4,93	1,95	0,62	6,73	
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>	<b>1 255,36</b>	<b>106,93</b>	<b>42,77</b>	<b>26,56</b>	

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>			

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
<b>Créances</b>		
	Souscriptions à recevoir	373 771,20
	Coupons et dividendes en espèces	687,95
<b>Total des créances</b>		<b>374 459,15</b>
<b>Dettes</b>		
	Rachats à payer	373 771,20
	Frais de gestion fixe	1 846,04
	Frais de gestion variable	17 336,13
	Autres dettes	416,47
<b>Total des dettes</b>		<b>393 369,84</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-18 910,69</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
<b>Part GLOBAL ONSHORING &amp; SOVEREIGNTY IC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	12 422,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,91
Frais de gestion variables provisionnés	14 276,87
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,04
Frais de gestion variables acquis	3 039,26
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,22
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part GLOBAL ONSHORING &amp; SOVEREIGNTY RC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	24,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,49
Frais de gestion variables provisionnés	20,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,20
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-18 941,79
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b> Report à nouveau	-18 941,79
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	-18 941,79

### Part GLOBAL ONSHORING & SOVEREIGNTY IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-18 917,32
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b> Report à nouveau	-18 917,32
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	-18 917,32
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	-18 917,32
<b>Total</b>	-18 917,32
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

## Part GLOBAL ONSHORING & SOVEREIGNTY RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>-24,47</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-24,47</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-24,47</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-24,47
<b>Total</b>	<b>-24,47</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>89 975,44</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>89 975,44</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>89 975,44</b>

### Part GLOBAL ONSHORING & SOVEREIGNTY IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>89 905,17</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>89 905,17</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>89 905,17</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	89 905,17
<b>Total</b>	<b>89 905,17</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

### Part GLOBAL ONSHORING & SOVEREIGNTY RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>70,27</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>70,27</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>70,27</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	70,27
<b>Total</b>	<b>70,27</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>				<b>2 089 505,37</b>	<b>96,94</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>2 089 505,37</b>	<b>96,94</b>
<b>Conglomérats industriels</b>				<b>50 119,42</b>	<b>2,33</b>
PARKER HANNIFIN CORP	US7010941042	USD	67	50 119,42	2,33
<b>Construction et ingénierie</b>				<b>86 660,30</b>	<b>4,02</b>
QUANTA SERVICES INC	US74762E1029	USD	143	51 365,60	2,38
VINCI SA	FR0000125486	EUR	294	35 294,70	1,64
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>				<b>35 318,30</b>	<b>1,64</b>
AMERICAN WATER WORKS CO INC	US0304201033	USD	318	35 318,30	1,64
<b>Electricité</b>				<b>122 223,68</b>	<b>5,67</b>
ENEL SPA	IT0003128367	EUR	3 454	30 661,16	1,42
IBERDROLA SA	ES0144580Y14	EUR	2 450	45 239,25	2,10
NEXTERA ENERGY INC	US65339F1012	USD	678	46 323,27	2,15
<b>Equipements de communication</b>				<b>43 825,35</b>	<b>2,03</b>
ARISTA NETWORKS INC	US0404132054	USD	393	43 825,35	2,03
<b>Equipements électriques</b>				<b>297 729,36</b>	<b>13,81</b>
ALSTOM	FR0010220475	EUR	1 386	34 885,62	1,62
EATON CORP PLC	IE00B8KQN827	USD	235	63 702,00	2,96
EMERSON ELECTRIC CO	US2910111044	USD	313	35 354,35	1,64
PRYSMIAN SPA	IT0004176001	EUR	644	55 628,72	2,58
ROCKWELL AUTOMATION INC	US7739031091	USD	67	22 185,27	1,03
SCHNEIDER ELECTRIC SE	FR0000121972	EUR	366	85 973,40	3,98
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>				<b>24 582,43</b>	<b>1,14</b>
INTUITIVE SURGICAL INC	US46120E6023	USD	51	24 582,43	1,14

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Equipements et instruments électroniques</b>				<b>34 848,87</b>	<b>1,62</b>
AMPHENOL CORP-CL A	US0320951017	USD	303	34 848,87	1,62
<b>Industrie aérospatiale et défense</b>				<b>336 589,92</b>	<b>15,61</b>
AEROVIRONMENT INC	US0080731088	USD	158	32 526,49	1,51
AIRBUS SE	NL0000235190	EUR	279	55 353,60	2,57
CURTISS-WRIGHT CORP	US2315611010	USD	101	47 385,76	2,20
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	US4385161066	USD	289	47 983,84	2,23
RHEINMETALL AG	DE0007030009	EUR	36	56 196,00	2,60
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GB00B63H8491	GBP	4 257	56 103,03	2,60
SAFRAN SA	FR0000073272	EUR	138	41 041,20	1,90
<b>Logiciels</b>				<b>148 900,17</b>	<b>6,91</b>
HEICO CORP	US4228061093	USD	194	53 426,77	2,48
MICROSOFT CORP	US5949181045	USD	109	44 863,47	2,08
ORACLE CORP	US68389X1054	USD	66	10 948,14	0,51
PALO ALTO NETWORKS INC	US6974351057	USD	253	39 661,79	1,84
<b>Machines</b>				<b>175 128,35</b>	<b>8,12</b>
CATERPILLAR INC	US1491231015	USD	64	31 203,13	1,45
DEERE & CO	US2441991054	USD	96	38 038,06	1,76
FANUC CORP	JP3802400006	JPY	600	19 829,43	0,92
GE AEROSPACE	US3696043013	USD	134	35 128,53	1,63
SIEMENS ENERGY AG	DE000ENER6Y0	EUR	423	50 929,20	2,36
<b>Matériaux de construction</b>				<b>49 813,79</b>	<b>2,31</b>
CRH PLC	IE0001827041	USD	469	49 813,79	2,31
<b>Médias et services interactifs</b>				<b>19 712,34</b>	<b>0,91</b>
ALPHABET INC-CL A	US02079K3059	USD	74	19 712,34	0,91
<b>Métaux et minerais</b>				<b>84 280,15</b>	<b>3,91</b>
ANTOFAGASTA PLC	GB0000456144	GBP	299	11 235,63	0,52
FREEMPORT-MCMORAN INC	US35671D8570	USD	819	35 401,71	1,64

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RIO TINTO PLC	GB0007188757	GBP	548	37 642,81	1,75
<b>Outils et services appliqués aux sciences biologiques</b>				<b>42 150,96</b>	<b>1,96</b>
LONZA GROUP NOM.	CH0013841017	CHF	73	42 150,96	1,96
<b>Pétrole et gaz</b>				<b>64 737,97</b>	<b>3,00</b>
EXXON MOBIL CORP	US30231G1022	USD	339	34 719,37	1,61
TOTALENERGIES SE	FR0000120271	EUR	540	30 018,60	1,39
<b>Produits chimiques</b>				<b>46 086,41</b>	<b>2,14</b>
LINDE PLC	IE000S9YS762	USD	127	46 086,41	2,14
<b>Produits pharmaceutiques</b>				<b>22 748,00</b>	<b>1,06</b>
SANOFI	FR0000120578	EUR	275	22 748,00	1,06
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>				<b>121 220,90</b>	<b>5,62</b>
ASML HOLDING NV	NL0010273215	EUR	33	30 406,20	1,41
BROADCOM INC	US11135F1012	USD	106	31 222,64	1,45
FIRST SOLAR INC	US3364331070	USD	66	14 673,34	0,68
NVIDIA CORP	US67066G1040	USD	283	44 918,72	2,08
<b>Services aux collectivités</b>				<b>26 880,38</b>	<b>1,25</b>
E.ON SE	DE000ENAG999	EUR	1 667	26 880,38	1,25
<b>Services aux entreprises</b>				<b>38 519,37</b>	<b>1,79</b>
WASTE MANAGEMENT INC	US94106L1098	USD	206	38 519,37	1,79
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>				<b>42 624,06</b>	<b>1,98</b>
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	DE0005557508	EUR	1 541	42 624,06	1,98
<b>Services financiers diversifiés</b>				<b>53 433,54</b>	<b>2,48</b>
MIRION TECHNOLOGIES INC	US60471A1016	USD	1 253	24 974,69	1,16
SIEMENS AG-REG	DE0007236101	EUR	119	28 458,85	1,32
<b>Sociétés commerciales et de distribution</b>				<b>42 704,54</b>	<b>1,98</b>
UNITED RENTALS INC	US9113631090	USD	62	42 704,54	1,98

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Transport routier et ferroviaire</b>				<b>41 539,17</b>	<b>1,93</b>
UNION PACIFIC CORP	US9078181081	USD	211	41 539,17	1,93
<b>Vente par correspondance</b>				<b>37 127,64</b>	<b>1,72</b>
AMAZON.COM INC	US0231351067	USD	189	37 127,64	1,72
<b>TITRES D'OPC</b>				<b>70 231,10</b>	<b>3,26</b>
<b>OPCVM</b>				<b>70 231,10</b>	<b>3,26</b>
<b>Gestion collective</b>				<b>70 231,10</b>	<b>3,26</b>
SIENNA MONETAIRE Part I	FR0012008688	EUR	650	70 231,10	3,26
<b>Total</b>				<b>2 159 736,47</b>	<b>100,20</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	2 159 736,47
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	389 115,94
Autres passifs (-)	-393 369,84
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>2 155 482,57</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part GLOBAL ONSHORING & SOVEREIGNTY IC	EUR	7 649,00	281,57
Part GLOBAL ONSHORING & SOVEREIGNTY RC	EUR	10,00	167,89

## 6. ANNEXE(S)

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

Nom du produit :	<b>Global Onshoring &amp; Sovereignty IC</b>	Initiateur du Produit :	Montpensier Arbevel
Code ISIN du produit :	<b>FR00140008L7</b>	Site internet :	<a href="http://www.montpensier-arbevel.com">www.montpensier-arbevel.com</a>
Date de production du document d'informations clés :	31 décembre 2025	Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.	

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Arbevel en ce qui concerne ce document d'informations clés.  
Montpensier Arbevel est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### TYPE ET DURÉE

Type : OPCVM soumis au droit français (FCP). La part IC capitalise les sommes distribuables.  
Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

### OBJECTIFS

L'objectif du FCP est de participer à l'évolution des marchés actions mondiaux et obtenir des rendements nets de frais supérieurs à l'indice STOXX Global 1800, en investissant dans des actions de sociétés identifiées par le gérant comme pouvant bénéficier de la relocalisation d'activités économiques dans les pays de l'OCDE, et des investissements publics et privés qui y sont liés, en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille. La relocalisation des activités des entreprises, peut concerner tant leur activité propre, que celle d'entreprises associées à leur écosystème telles que leurs fournisseurs, les entreprises contribuant aux différentes étapes de leur chaîne de production et les technologies associées. La relocalisation peut concerner des entreprises de tout secteur et zones géographiques.

Le FCP investira principalement en actions et instruments assimilés à hauteur de 75% minimum, à travers une gestion discrétionnaire de type Bottom Up. L'analyse ESG portera sur au moins 90% des instruments financiers en portefeuille. L'OPCVM n'est pas indiciel. Il pourra toutefois être fait référence à l'indice Stoxx Global 1800 (SXW1R Index), à titre d'élément de comparaison a posteriori. La gestion est active et discrétionnaire. La référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

La stratégie d'investissement du Fonds vise à sélectionner principalement des sociétés ayant été identifiées par le gérant, comme pouvant bénéficier, directement ou indirectement, de la relocalisation d'activités économiques dans les pays de l'OCDE, et des investissements publics et privés qui y sont liés, que nous regroupons en trois thématiques :

- Les enjeux de souveraineté, qui regroupe les entreprises actives dans des domaines stratégiques pour les économies nationales ;
- Les chaînes d'approvisionnement, qui regroupe les entreprises clés pour la réussite des activités stratégiques ;
- Les facilitateurs, entreprises catalyseurs de l'efficacité opérationnelle.

L'univers d'investissement du fonds est constitué des sociétés de pays membre de l'OCDE, dont la capitalisation est supérieure à 3 milliards d'Euros (au moment de l'investissement). 10% du portefeuille du fonds pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement du fonds.

L'OPCVM est exposé à hauteur minimum de 75% en actions et ce jusqu'à 110% de son actif net. L'exposition se fait au travers d'actions de toutes tailles, tous secteurs, sans allocation géographique au sein de l'OCDE. L'exposition aux valeurs de petites capitalisations (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 Milliard d'Euros) pourra atteindre 10% de l'actif net de l'OPCVM et l'exposition aux actions des pays émergents sera limitée à 30% de l'actif net de l'OPCVM.

Le Fonds peut investir dans des actions cotées dans la limite de 100% de l'actif net du Fonds ; et dans des valeurs assimilées (certificats d'investissement, ...) dans la limite de 25% de l'actif net du Fonds.

Le Fonds pourra également intervenir, le cas échéant, sur des instruments dérivés, contrats futures ou options, en couverture ou en exposition sur les actions, titres et valeurs mobilières assimilées, et taux, ainsi que sur les changes à titre de couverture.

L'OPCVM pourra également être exposé à hauteur maximum de 25% au risque de taux via l'investissement en obligations, et produits de taux, dont les émetteurs pourront être publics ou privés, ou en instruments dérivés de taux. Toutefois, ces titres ne pourront pas être de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion.

Aucun critère relatif à la notation ou la durée n'est imposé au gérant.

La société de gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs, et ne recourt pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation, et met en place une analyse de risque de crédit et des procédures permettant la prise des décisions de gestion.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds peut investir sur des titres de créance et des instruments du marché monétaire, à hauteur de 10% maximum de l'actif net du Fonds.

Le Fonds pourra investir au maximum 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'OPCVM pourra comporter un risque de change, hors euro, en toutes devises, de pays membre de l'OCDE, mais aussi de pays hors OCDE ou émergents, jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds, couvert ou non, en tout ou partie, notamment par le biais d'opérations à terme de gré à gré conclues avec un établissement de crédit.

## INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.ans.

Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.

Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Arbevel sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

**INFORMATIONS PRATIQUES**

Dépositaire : CACEIS Bank

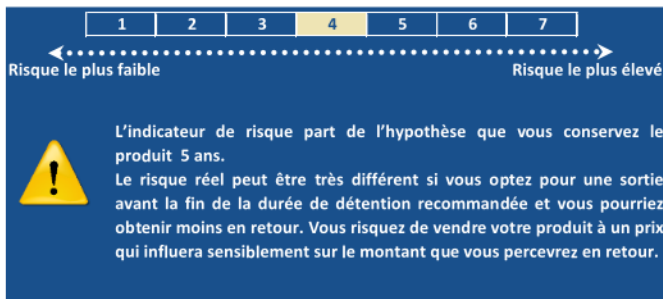
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de Montpensier Arbevel, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : [www.montpensier-arbevel.com](http://www.montpensier-arbevel.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet : [www.montpensier-arbevel.com](http://www.montpensier-arbevel.com).

La valeur liquidative est établie quotidiennement à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris et de New York.

L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 11h30, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

**QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?**

**INDICATEUR DE RISQUE**



Risque le plus faible ← ..... → Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.  
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de vendre votre produit à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

**Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :**

- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risque de contrepartie, i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

**Objet et principales limites de l'indicateur :**

L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 4, moyennement élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

**Perte maximale possible de capital investi**

Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

**SCENARIOS DE PERFORMANCE**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit (ou du proxy) au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après	
Exemple d'Investissement initial de 10 000 EUR		1 an	5 ans *
Scénario Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 544 €	6 936 €
	Rendement annuel moyen	-74.6%	-7.1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 467 €	10 806 €
	Rendement annuel moyen	-15.3%	1.6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 936 €	15 861 €
	Rendement annuel moyen	9.4%	9.7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 952 €	21 212 €
	Rendement annuel moyen	39.5%	16.2%

\* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situation de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.

\* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 03/2015 à 03/2020

\* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 07/2014 à 07/2019

\* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 10/2020 à 10/2025

**QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER ARBEVEL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?**

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

**QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?**

**COÛTS AU FIL DU TEMPS**

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	<b>336 €</b>	<b>1 332 €</b>
<b>Incidence des coûts annuels (RIY) par an*</b>	<b>-3.36%</b>	<b>2.66% chaque année</b>

\* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 12.33% avant déduction des coûts et de 9.66% après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 2.00 % du montant investi / 200.00 EUR ; à la sortie : 0.00 % du montant investi / 0.00 EUR).

**COMPOSITIONS DES COÛTS**

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	2.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a pas de frais de sortie prévus sur cet OPC mais votre intermédiaire financier peut en prélever.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	1.00% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais effectivement prélevés lors de l'année précédente.	100 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.39% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	39 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence [15% TTC de la performance du Fonds au-delà de la performance de l'indice Stoxx Global 1800 Net Return calculé Dividendes Nets Réinvestis (SXW1R)]. Des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative du Fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre a été calculée sur les 5 dernières années sur la base des données historiques constatées ou d'un proxy approprié.	26 EUR

**COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPÉE ?**

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 5 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).

Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

**COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Arbevel.

Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.

Site internet : [www.montpensier-arbevel.com](http://www.montpensier-arbevel.com) - adresse e-mail : [reclamations@montpensier-arbevel.com](mailto:reclamations@montpensier-arbevel.com)

En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :

Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

**AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement et prospectus). Le règlement intervient deux jours ouvrés après la demande.

Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : [montpensier-arbevel.com](http://montpensier-arbevel.com).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le fonds prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet [montpensier-arbevel.com](http://montpensier-arbevel.com)

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

Nom du produit :	<b>Global Onshoring &amp; Sovereignty RC</b>	Initiateur du Produit :	Montpensier Arbevel
Code ISIN du produit :	<b>FR00140008M5</b>	Site internet :	<a href="http://www.montpensier-arbevel.com">www.montpensier-arbevel.com</a>
Date de production du document d'informations clés :	31 décembre 2025	Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.	

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Arbevel en ce qui concerne ce document d'informations clés.  
Montpensier Arbevel est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### TYPE ET DURÉE

Type : OPCVM soumis au droit français (FCP). La part RC capitalise les sommes distribuables.  
Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

### OBJECTIFS

L'objectif du FCP est de participer à l'évolution des marchés actions mondiaux et obtenir des rendements nets de frais supérieurs à l'indice STOXX Global 1800, en investissant dans des actions de sociétés identifiées par le gérant comme pouvant bénéficier de la relocalisation d'activités économiques dans les pays de l'OCDE, et des investissements publics et privés qui y sont liés, en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille. La relocalisation des activités des entreprises, peut concerner tant leur activité propre, que celle d'entreprises associées à leur écosystème telles que leurs fournisseurs, les entreprises contribuant aux différentes étapes de leur chaîne de production et les technologies associées. La relocalisation peut concerner des entreprises de tout secteur et zones géographiques.

Le FCP investira principalement en actions et instruments assimilés à hauteur de 75% minimum, à travers une gestion discrétionnaire de type Bottom Up. L'analyse ESG portera sur au moins 90% des instruments financiers en portefeuille. L'OPCVM n'est pas indiciel. Il pourra toutefois être fait référence à l'indice Stoxx Global 1800 (SXW1R Index), à titre d'élément de comparaison a posteriori. La gestion est active et discrétionnaire. La référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

La stratégie d'investissement du Fonds vise à sélectionner principalement des sociétés ayant été identifiées par le gérant, comme pouvant bénéficier, directement ou indirectement, de la relocalisation d'activités économiques dans les pays de l'OCDE, et des investissements publics et privés qui y sont liés, que nous regroupons en trois thématiques :

- Les enjeux de souveraineté, qui regroupe les entreprises actives dans des domaines stratégiques pour les économies nationales ;
- Les chaînes d'approvisionnement, qui regroupe les entreprises clés pour la réussite des activités stratégiques ;
- Les facilitateurs, entreprises catalyseurs de l'efficacité opérationnelle.

L'univers d'investissement du fonds est constitué des sociétés de pays membre de l'OCDE, dont la capitalisation est supérieure à 3 milliards d'Euros (au moment de l'investissement).  
10% du portefeuille du fonds pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement du fonds.

L'OPCVM est exposé à hauteur minimum de 75% en actions et ce jusqu'à 110% de son actif net. L'exposition se fait au travers d'actions de toutes tailles, tous secteurs, sans allocation géographique au sein de l'OCDE. L'exposition aux valeurs de petites capitalisations (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 Milliard d'Euros) pourra atteindre 10% de l'actif net de l'OPCVM et l'exposition aux actions des pays émergents sera limitée à 30% de l'actif net de l'OPCVM.

Le Fonds peut investir dans des actions cotées dans la limite de 100% de l'actif net du Fonds ; et dans des valeurs assimilées (certificats d'investissement, ...) dans la limite de 25% de l'actif net du Fonds.

Le Fonds pourra également intervenir, le cas échéant, sur des instruments dérivés, contrats futures ou options, en couverture ou en exposition sur les actions, titres et valeurs mobilières assimilées, et taux, ainsi que sur les changes à titre de couverture.

L'OPCVM pourra également être exposé à hauteur maximum de 25% au risque de taux via l'investissement en obligations, et produits de taux, dont les émetteurs pourront être publics ou privés, ou en instruments dérivés de taux. Toutefois, ces titres ne pourront pas être de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion.

Aucun critère relatif à la notation ou la durée n'est imposé au gérant.

La société de gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs, et ne recourt pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation, et met en place une analyse de risque de crédit et des procédures permettant la prise des décisions de gestion.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds peut investir sur des titres de créance et des instruments du marché monétaire, à hauteur de 10% maximum de l'actif net du Fonds.

Le Fonds pourra investir au maximum 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'OPCVM pourra comporter un risque de change, hors euro, en toutes devises, de pays membre de l'OCDE, mais aussi de pays hors OCDE ou émergents, jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds, couvert ou non, en tout ou partie, notamment par le biais d'opérations à terme de gré à gré conclues avec un établissement de crédit.

## INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.ans.

Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.

Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Arbevel sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

### INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

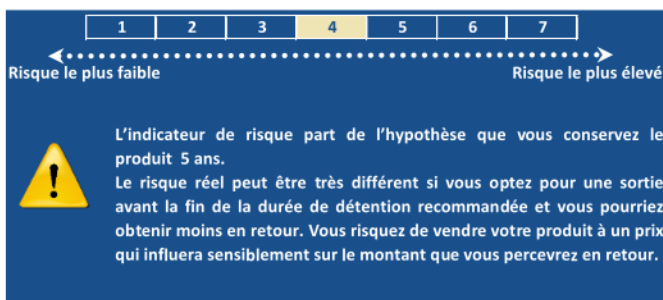
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de Montpensier Arbevel, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : [www.montpensier-arbevel.com](http://www.montpensier-arbevel.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet : [www.montpensier-arbevel.com](http://www.montpensier-arbevel.com).

La valeur liquidative est établie quotidiennement à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris et de New York.

L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 11h30, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

#### INDICATEUR DE RISQUE



#### Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risque de contrepartie, i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

#### Objet et principales limites de l'indicateur :

L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 4, moyennement élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

#### Perte maximale possible de capital investi

Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

### SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit (ou du proxy) au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après	
Exemple d'Investissement initial de 10 000 EUR		1 an	5 ans *
Scénario Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 556 €	6 669 €
	Rendement annuel moyen	-74.4%	-7.8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 396 €	10 357 €
	Rendement annuel moyen	-16.0%	0.7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 843 €	15 201 €
	Rendement annuel moyen	8.4%	8.7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 835 €	20 382 €
	Rendement annuel moyen	38.3%	15.3%

\* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situation de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.

\* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 03/2015 à 03/2020

\* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 07/2014 à 07/2019

\* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 10/2020 à 10/2025

### QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER ARBEVEL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

**QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?**

**COÛTS AU FIL DU TEMPS**

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	<b>421 €</b>	<b>1 995 €</b>
<b>Incidence des coûts annuels (RIY) par an*</b>	<b>-4.21%</b>	<b>3.99% chaque année</b>

\* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 12.73% avant déduction des coûts et de 8.74% après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 2.00 % du montant investi / 200.00 EUR ; à la sortie : 0.00 % du montant investi / 0.00 EUR).

**COMPOSITIONS DES COÛTS**

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	2.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a pas de frais de sortie prévus sur cet OPC mais votre intermédiaire financier peut en prélever.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	1.87% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais effectivement prélevés lors de l'année précédente.	187 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.39% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	39 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence [15% TTC de la performance du Fonds au-delà de la performance de l'indice Stoxx Global 1800 Net Return calculé Dividendes Nets Réinvestis (SXW1R)]. Des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative du Fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre a été calculée sur les 5 dernières années sur la base des données historiques constatées ou d'un proxy approprié.	26 EUR

**COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPÉE ?**

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 5 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).

Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

**COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Arbevel.

Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.

Site internet : [www.montpensier-arbevel.com](http://www.montpensier-arbevel.com) - adresse e-mail : [reclamations@montpensier-arbevel.com](mailto:reclamations@montpensier-arbevel.com)

En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :

Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

**AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement et prospectus). Le règlement intervient deux jours ouvrés après la demande.

Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : [montpensier-arbevel.com](http://montpensier-arbevel.com).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le fonds prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet [montpensier-arbevel.com](http://montpensier-arbevel.com)

Dénomination du produit :  
Global Onshoring & Sovereignty

Identifiant d'entité juridique :  
9695006CJ50PFETD115

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_% de l'actif net du fonds

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_% de l'actif net du fonds

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 58.8% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement Sustainable Finance Disclosure (SFDR), et ce afin de prendre en compte la gestion des implications environnementales et sociales de son portefeuille.

Dans le cadre de son processus d'investissement, le Fonds a intégré des critères ESG afin de définir son univers investissable. Cette stratégie a été mise en œuvre par le biais de :

- Un filtrage négatif, excluant :
  - o Les activités visées par la politique d'exclusions de Montpensier Arbevel ;
  - o Les émetteurs soumis à une Controverse Rouge selon MSCI ESG Research. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption), et ;
- Un filtrage positif, correspondant à une note ESG via une approche best-in-class :
  - o Au minimum 90% des émetteurs présentent une note supérieure ou égale à B, sur une échelle allant de CCC à AAA. Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research. Elles ont pu être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

Le Fonds a obtenu une note extra-financière en moyenne pondérée de A, sur une échelle allant de CCC à AAA. Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research. Elles ont pu être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

Le Fonds a investi 58.8% de son actif net dans des investissements durables présentant une contribution à un objectif durable.

Aucun indice de référence non financier n'avait été désigné dans le but de déterminer si le Fonds atteint les caractéristiques environnementales ou sociales promues.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs suivants sont utilisés pour démontrer que le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (les résultats sont présentés sur la base du portefeuille investi, excluant les liquidités et les quasi-liquidités) :

	31/12/25	31/12/24	29/12/23
<b>Part des investissements conformes à la politique d'exclusion de Montpensier Arbevel</b>	100%	ND	ND
<b>Part des investissements notés B ou plus (sur une échelle allant de CCC à AAA)</b>	100%	ND	ND
<b>Part des investissements respectant la méthodologie d'investissements durables de Montpensier Arbevel</b>	55%	ND	ND

Source Montpensier Arbevel à partir des données MSCI

Ces indicateurs sont des indicateurs de durabilité depuis 2025. Pas de comparaison historique possible.

	31/12/25	31/12/24	29/12/23
<b>Note extra-financière en moyenne pondérée</b>	A	ND	ND
<b>Taux de couverture (en poids actions)</b>	100%	ND	ND

Source Montpensier Arbevel à partir des données MSCI

Le Fonds s'est engagé en 2025 à obtenir une note extra-financière supérieure ou égale à A. Non applicable sur les précédentes périodes de référence.

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Comme présenté ci-dessus.

### **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Bien qu'il ne poursuive pas d'objectif d'investissement durable, le Fonds a investi 58.8% de ses actifs dans des investissements durables, tels que définis par Montpensier Arbevel, présentant une contribution à un objectif durable, à travers une double approche :

- Une analyse de la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies via la méthode propriétaire best-in-universe MIA (Montpensier Arbevel Impact Assessment) :
  - o Cette méthode s'appuie sur l'intégralité des 17 ODD regroupés selon leur appartenance à une thématique environnementale ou sociale. La contribution à un objectif de durabilité fondée sur les ODD de l'ONU est appréciée par l'analyse qualitative des valeurs, dans l'objectif d'identifier et d'analyser la contribution des entreprises sur l'environnement et la société ;
  - o Nous identifions ainsi la contribution positive ou négative de chaque valeur, selon les résultats de l'analyse qualitative. Nous considérons que les entreprises dont la contribution à un ODD est positive contribuent positivement à un objectif de durabilité, qu'il soit social ou environnemental selon notre classification propriétaire
- Une analyse qualitative de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire MGF (Montpensier Arbevel Governance Flag) qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance et dont l'objectif est d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes. Cette analyse s'appuie sur une liste de sous-critères répartis autour de 4 axes :
  - o Conseil d'administration (taux d'indépendance, diversité, ...),
  - o Rémunération (transparence des critères de rémunération, ...),
  - o Structure actionnariale (présence d'actionnaire majoritaire, ...), et
  - o Pratiques comptables (avis des auditeurs financiers sur les comptes de l'entreprises, ...).

A titre informatif, les entreprises identifiées par Montpensier Arbevel comme de Type I (part verte supérieure à 50% du chiffre d'affaires) ou II (part verte comprise entre 10% et 50% du chiffre d'affaires) au regard de la définition du label Greenfin, contribuent également positivement et entièrement à un objectif de durabilité. De même, une entreprise ayant une contribution positive à un ODD contribue entièrement à un objectif d'investissement durable, selon la méthode propriétaire de Montpensier Arbevel. La part verte des sociétés est évaluée par le pourcentage des revenus générés par des activités qui contribuent positivement à la transition climatique (ie, 8 activités économiques « vertes », anciennement « éco-activités » définies par le label Greenfin). Aucune entreprise en portefeuille n'était concernée par cette catégorisation au cours de la période.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan**

La Société de Gestion a appliqué une méthodologie propriétaire afin de respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » (« do no significant harm ») aux investissements durables du Fonds, dans l'objectif deet ainsi s'assurer que ces investissements durables n'incluent pas :

- o des investissements causant un préjudice significatif à l'un des indicateurs d'incidence négative (« PAI ») que la Société de Gestion est tenue de prendre en compte conformément au règlement SFDR ;
- o des investissements ne respectant pas les garanties sociales minimales prévues par le règlement SFDR.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

La Société de Gestion a évalué tous les investissements durables du fonds par rapport aux indicateurs PAI qui doivent obligatoirement être pris en compte en vertu du règlement SFDR. Pour ce faire, Montpensier Arbevel utilise une combinaison de tests quantitatifs et qualitatifs, en s'appuyant sur des données tierces – fournies par l'entreprise ou MSCI ESG Research – disponibles pour chaque PAI. La Société de Gestion applique différents types de seuils aux PAI afin d'évaluer si un investissement est susceptible de causer un préjudice important :

o Seuils absolus : la performance de l'entreprise dépasse un seuil prédéfini, fondé sur une mesure quantitative ou une évaluation qualitative (score, flag,...), en référence à un univers.

o Seuils relatifs : la performance de l'entreprise excède un seuil quantitatif établi en comparaison avec un sous-ensemble d'entreprises d'un même secteur, d'une même taille ou d'un même marché, et ayant été identifié comme ayant l'impact le plus négatif sur le PAI évalué.

o Seuils liés aux controverses : la performance de l'entreprise, au regard des controverses, est évaluée qualitativement et se situant au niveau le plus élevé d'impact dommageable.

Pour certains PAI environnementaux, une dérogation peut être accordée aux entreprises dont une part substantielle des revenus provient d'activités visant directement à atténuer ces dommages environnementaux (selon la Taxonomie Européenne).

La pertinence et la couverture des PAIs dans l'analyse varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels chaque entreprise opère.

Les seuils sont réexaminés chaque semestre. Lorsqu'il apparaît, selon la méthodologie PAI mise en oeuvre par Montpensier Arbevel, qu'un investissement pourrait causer un préjudice important, la Société de Gestion procède à des analyses complémentaires afin de vérifier la fiabilité des données fournies par MSCI ESG Research et de confirmer la pertinence de l'évaluation réalisée. Si, à l'issue de cette analyse interne, il conclut que l'émetteur ne présente pas de risque significatif, l'investissement peut être réintégré et une justification dûment consignée.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ont été intégrés dans la méthodologie.

En effet, Montpensier Arbevel exclut de l'univers d'investissement les sociétés qui ne sont pas alignées à certaines normes et conventions internationales, notamment les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPHR).



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Dans le cadre de ses investissements durables, le Fonds a pris en compte les indicateurs d'incidences négatives obligatoires investissements durables, comme décrit ci-dessus en réponse à la question : « Comment les indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ? ».

Concernant la part du Fonds qui n'était pas composée d'investissements durables, la Société de Gestion a également pris en compte les PAI à travers une combinaison de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), de vote, et d'engagement comme suit :

o Exclusions : le Fonds applique des règles d'exclusion normatives, basées sur les activités et sur les secteurs, couvrant certains des indicateurs d'incidences négatives listés par le règlement SFDR (énergies fossiles, normes internationales et droits de l'Homme...)

o Intégration des critères ESG : exclusion des émetteurs notés CCC par MSCI ESG Research.

o Engagement : l'engagement est un processus continu et orienté vers un objectif, visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises en portefeuille. Les activités d'engagement poursuivent deux grands objectifs : encourager un émetteur à améliorer la manière dont il intègre les dimensions environnementales et sociales, et/ou encourager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales, relatives aux droits humains ou autres enjeux de durabilité ayant une importance pour la société et l'économie mondiale.

o Vote : La politique de vote de Montpensier Arbevel repose sur une analyse holistique des enjeux à long terme susceptibles d'influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique de vote de la Société de Gestion.

La pertinence et la couverture de chaque PAI dans l'analyse varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels chaque entreprise opère.

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : au 31 Décembre 2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Schneider Electric	Industrial Goods and Services	3.99%	France
Eaton Corp Plc	Industrial Goods and Services	2.96%	Irlande
Rheinmetall AG (Ordinary)	Industrial Goods and Services	2.61%	Allemagne
Rolls Royce Hldg	Industrial Goods and Services	2.60%	Royaume-Uni
Prysmian SpA	Industrial Goods and Services	2.58%	Italie
Airbus Group	Industrial Goods and Services	2.57%	Pays-Bas
Heico Corp.	Industrial Goods and Services	2.48%	États-Unis
Quanta Services Inc	Construction and Materials	2.38%	États-Unis
Siemens Energy AG	Energy	2.36%	Allemagne
Parker Hannifin Corp	Industrial Goods and Services	2.33%	États-Unis
CRH PLC	Construction and Materials	2.31%	Irlande
Honeywell International Inc	Industrial Goods and Services	2.23%	États-Unis
Curtiss-Wright Corp.	Industrial Goods and Services	2.20%	États-Unis
Nextera Energy Inc	Utilities	2.15%	États-Unis
Linde Plc	Chemicals	2.14%	Irlande
Poids total des 15 premières lignes vs l'actif net du fonds au 31/12/25		37.9%	

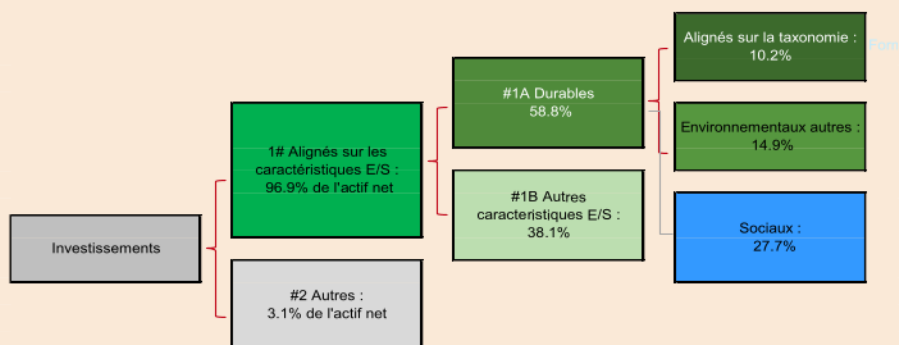
## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'assiette de calcul des pourcentages mentionnés ci-dessous est l'Actif Net de l'OPCVM.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs ICB - Industries (Actions) ou BICS (Obligations)	% AUM Portfeuille investi
Industrials	52.7%
Technology	11.9%
Utilities	10.3%
Basic Materials	6.0%
Energy	6.0%
Health Care	4.2%
Telecommunications	4.0%
Consumer Discretionary	1.7%
Financials	0.0%
Pourcentage de l'actif net du fonds au 31/12/25	<b>96.9%</b>

Sous-secteurs ICB - Supersector (Actions uniquement)	% AUM Portfeuille investi
Industrial Goods and Services	46.4%
Technology	11.9%
Utilities	10.3%
Construction and Materials	6.3%
Energy	6.0%
Health Care	4.2%
Telecommunications	4.0%
Basic Resources	3.9%
Chemicals	2.1%
Retail	1.7%
Automobiles and Parts	0.0%
Insurance	0.0%
Financial Services	0.0%
Personal Care, Drug and Grocery Stores	0.0%
Media	0.0%
Banks	0.0%
Food, Beverage and Tobacco	0.0%
Consumer Products and Services	0.0%
Travel and Leisure	0.0%
Pourcentage de l'actif net du fonds au 31/12/25	<b>96.9%</b>

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

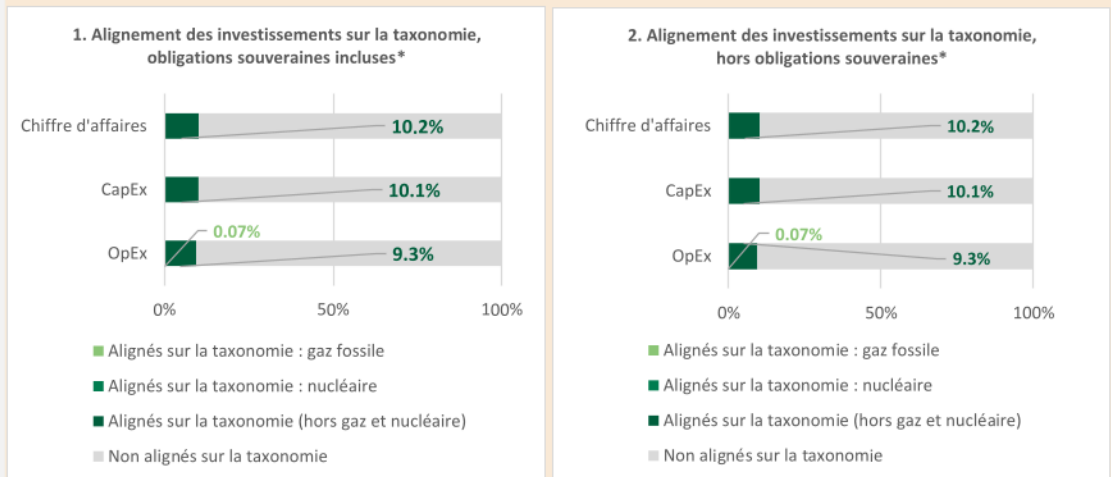
Les données relatives à l'implication des entreprises dans les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie, sont déterminées en prenant en compte uniquement des données publiées par les entreprises.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles continuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Le graphique de droite représente 100.0% des investissements totaux

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les données relatives au Chiffre d'Affaires sont estimées par MSCI ESG Research.

Les données relatives aux CapEx et aux OpEx tiennent compte uniquement des données publiées par les entreprises.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Type d'activité	31/12/2025	
	Transitoire (% AUM)	Habilitante (% AUM)
Chiffre d'affaires	0.06%	5.72%
CapEx	0.00%	8.11%

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Alignement Taxonomie	31/12/25	31/12/24	29/12/23
	% AUM	% AUM	% AUM
Global Onshoring & Sovereignty	10.2%	ND	ND

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



### Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

A la date du rapport, 14.9% de l'actif net Fonds était composé d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas aligné sur la taxonomie européenne. Il faut noter que la Société de Gestion estime que 25.1% des investissements, hors liquidités et quasi-liquidités, contribue à un objectif environnemental. Toutefois, à des fins de reporting, la part des investissements alignés à la Taxonomie est soustraite.

La taxonomie de l'UE ne couvre pas de manière exhaustive tous les secteurs et industries, ni même l'ensemble des objectifs environnementaux. En conséquence, la Société de Gestion a utilisé sa propre méthodologie afin de déterminer si les investissements pouvaient être considérés comme durables. Le Fonds ne s'est pas engagé à consacrer une part minimale de ses investissements



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

A la date du rapport, 27.7% des investissements étaient considérés durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les liquidités, quasi-liquidités et éventuels OPC ou produits dérivés de couverture sont inclus dans la catégorie « Autres » et représentent 3.1% de l'actif net du Fonds. Ces investissements ne présentent pas de garanties environnementales ou sociales minimales.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, la Société de Gestion s'est assurée que les investissements du Fonds soient conformes à ses caractéristiques environnementales et sociales. Les éventuels investissements détenus par le Fonds qui sont devenus restreints après leur acquisition ont été cédés, conformément au dispositif mis en place au sein de la Société de Gestion.

En outre, la Société de Gestion monitoré les progrès ou les détériorations de la performance en matière de durabilité des titres détenus par le Fonds, sur la base de sa méthodologie interne et des notes ESG. La Société de Gestion a également engagé un dialogue avec certains émetteurs présents dans le portefeuille du Fonds, concernant leurs pratiques de durabilité et d'éventuelles controverses, afin de favoriser les meilleures pratiques. Ces activités d'engagement ont également contribué, de manière qualitative et non contraignante, à l'évaluation des indicateurs d'incidences négatives principales (PAI) et de la bonne gouvernance.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le Fonds n'a pas eu recours à un indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

#### ● En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Non applicable.